

AVOVENTES.FR

AVOVENTES.FR

AVOVENTES.FR

AVOVENTES.FR

DESIGNATION DES PROPRIETES  
 AN SEC N°PLAN PART VOIRIE  
 22 AB 37 3 RTE DE MANTES  
 REV IMPOSABLE COM 8051 EUR COM R IMP

IDENTIFICATION DU LOCAL  
 RIVOLI 0035 A 01 00 01001 0739102 W 368A C H MA 4M  
 PROPRIETES BATTES  
 8051 EUR

EVALUATION DU LOCAL  
 RC COM 8051  
 COLL EXO NAT AN AN FRACTION % EXO TC  
 RET DBB RC EXO EXO OM P 8051

DESIGNATION DES PROPRIETES

AN SECTION N°PLAN N°VOIRIE  
 22 AB 37 3 RTE DE MANTES

PROPRIETES NON BATTES

EVALUATION

LIVRE FONCIER

HAACA 10490  
 REV IMPOSABLE 119 EUR COM R IMP

CODE N°PARC FPIDF \$ SUP GRSS CL NAT CONTENANCE  
 RIVOLI PRIM 0035 1 368A J K S 02 CULT HAACA 10490

REVENU CABASTAL 119,37  
 COLL EXO RET RC EXO MAJ TC 0 EUR

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1



DIAGNOSTICS D'ÎLE DE FRANCE

## DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE

Article L 271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation

PROPRIÉTAIRE(S) :

© AVOVENTES.FR

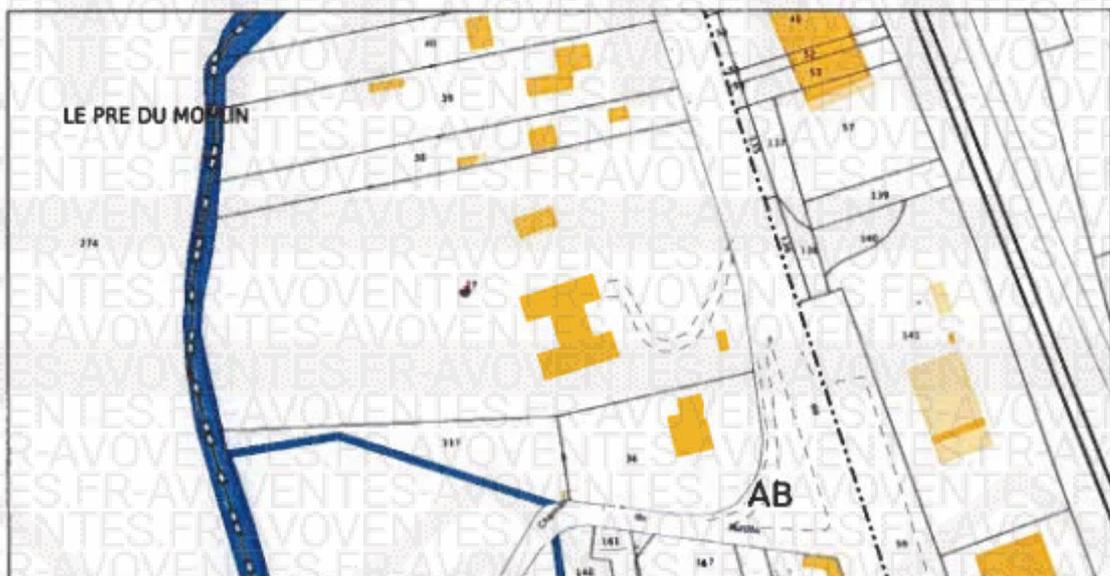
Concerne un bien immobilier sis :

3 route de Mantes – 78124 MAREIL-SUR-MAULDRE

Le : 16 novembre 2023

Diagnostic(s) requis / commandé(s)	Résultat(s)	Validité(s)
Repérage des produits et des matériaux contenant de l'amiante Page 03	Négatif	Illimitée (dans le respect des contrôles avant travaux / avant démolition)
Constat des risques d'exposition au plomb – CREP	Immeuble non concerné : Construction postérieure à 1949	
État du bâtiment relatif à la présence de termites	Commune non concernée	
Attestation de superficie Page 06	Maison : 370.65 m <sup>2</sup> Dépendance : 59.00 m <sup>2</sup> Total : 429.65 m <sup>2</sup>	Illimitée (sauf travaux entraînant le changement des surfaces)
État de l'installation intérieure de gaz	Immeuble non concerné : Aucune installation de gaz présente	
État de l'installation intérieure d'électricité	Immeuble non concerné : Installation < 15 ans	

Cette fiche de synthèse reprend les conclusions des différents diagnostics. Ces résultats ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas se substituer aux rapports réglementaires établis ci-après. Seuls les rapports complets ont une valeur contractuelle.



Références cadastrales : Section AB – Parcelle n° 37

**RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS  
CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU CONSTAT ÉTABLI  
À L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BÂTI**

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique  
Décret n°2011-629 du 3 juin 2011 - Arrêtés du 12 décembre 2012

Date de la commande : 13 novembre 2023

Date de la mission : 16 novembre 2023

**Adresse et désignation du bien :**

- Adresse : 3 route de Mantes – 78124 MAREIL-SUR-MAULDRE
- Type de bâtiment : Habitation - Maison individuelle + Dépendance
- Références cadastrales : Section AB – Parcelle n° 37
- Date de la construction : 1991 / Rénovation : 2021
- Locaux meublés

**Propriétaire(s) du bien :****Désignation du donneur d'ordre :**

- Nom / Raison sociale : Maître Raphaële GAS / Qualité : Commissaire de Justice
- Adresse : 51 avenue de Saint-Cloud – 78000 VERSAILLES
- Personne(s) présente(s) lors de la mission : Maître Raphaële GAS

**Désignation de l'opérateur de diagnostic :**

Nom et prénom : .....  
Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... DIAGNOSTICS D'ÎLE DE FRANCE  
Adresse : ..... 43 chemin du Hazay – 78440 JAMBVILLE  
Numéro SIRET : ..... 49041550200015  
Désignation de la compagnie d'assurance : MAVIT - Contrat n° 2010124 (validité : 31 décembre 2023)  
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :  
BUREAU VERITAS CERTIFICATION : 60 avenue du Général de Gaulle - 92046 PARIS LA DEFENSE  
Certificat n° 15564827 – Le : 11 septembre 2022

**Laboratoire accrédité :** (en cas de prélèvement d'échantillon en vue d'analyse).

- ITGA – 15 route des Gardes – 92360 MEUDON - Accréditation COFRAC n° 1-5967

## CONCLUSION

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport,  
il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Liste des éléments non visités				
Local	Partie(s) de local	Composant(s)	Partie(s) du composant	Motif
Tous locaux	Plafonds	Tous	Toutes	Présence de doublages
Comble dépendance	Toutes	Tous	Toutes	Non accessible

Les obligations réglementaires prévues aux articles R.1334.15 à R.1334.18 du CSP de ce dernier ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12/12/2012.

*Ce rapport n'a de valeur que s'il est reproduit dans son intégralité, annexes incluses, avec l'accord de son signataire.*

**Sommaire :**

Première page du rapport : Adresse et désignation du bien - Propriétaire(s) du bien - Désignation du donneur d'ordre - Désignation de l'opérateur de diagnostic - Laboratoire accrédité - Conclusion - Pages suivantes : Sommaire - Définition de la mission - §1 : Programme de repérage (liste A - liste B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique) - § 2 : Documents demandés / documents remis - § 3 : Tableau descriptif des locaux visités - § 4 : Liste des matériaux contenant de l'amiante - § 5 : Liste des matériaux ne contenant pas d'amiante après analyse - § 6 : État de conservation des matériaux et produits amiantés - § 7 : Recommandations générales de sécurité - § 8 : Éléments d'information.

Annexe(s) : Croquis de localisation des matériaux amiantés - Photographies (facultatif) - Copie(s) du/des rapport(s) d'analyses du laboratoire - Grille(s) d'évaluation de l'état de conservation des matériaux amiantés (liste A - liste B)

**Définition de la mission :**

Le propriétaire ou son mandataire a missionné le cabinet **DIAGNOSTICS D'ÎLE DE FRANCE** afin qu'il effectue un repérage amiante dans le bâtiment désigné ci-dessus. Ceci en vue de la vente de ce bien conformément aux articles cités en référence.

La présente mission est limitée aux composants de la construction et matériaux désignés dans le tableau ci-dessous (Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique - Décret 2011-629 du 03 juin 2011) et accessibles sans travaux destructifs.

Ce rapport n'est pas valide dans le cadre de travaux ou de démolition.

Le présent constat ne porte que sur les parties privatives des lots concernés, s'il s'agit d'un immeuble en copropriété. Il doit être joint à ce constat le rapport réalisé sur les parties communes de l'immeuble conformément à l'article R1334-15 du Code de la Santé Publique.

**§1 : Programme de repérage (Décret 2011-629 du 03 juin 2011) :**

Liste A (Article R 1334-20 du CSP)	
Flocages – Calorifugeages – Faux-plafond	
Liste B (Article R 1334-21 du CSP)	
Composant de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
<b>1 – Parois verticales Intérieures</b> Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées) - Gains et coffres	Enduits projetés, revêtements durs (plaques de menuiserie, fibres-ciment). Enlourages de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
<b>2 – Planchers, plafonds</b> Plafonds - Poutres et charpentes - Gains et coffres Planchers	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés Dalles de sol
<b>3 – Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b> Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Clapets / Volets coupe-feu Portes coupe-feu Vide-ordures	Conduits, enveloppes de calorifugeage. Clapets, volets, rebouchage Joints (tresses, bandes) Conduits
<b>4. Éléments extérieurs</b> Toitures Bardages et façades légères Conduits en façade et toiture	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bilumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en fibres-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

Programme de repérage de l'amiante (annexe 13-9 du Code de la Santé Publique).

**§ 2 : Documents demandés / documents remis :**

Documents demandés	Documents remis
Documents relatant la nature et la chronologie des travaux importants de l'immeuble bâti	Non
Rapports antérieurs relatifs à la présence d'amiante dans l'immeuble bâti	Non
Plan, croquis, schéma des locaux	Non

§ 3 : Tableau descriptif des locaux visités :

Niveau	Local	Observations
<b>Maison</b>		
/	Extérieur	Absence de MPCA
RdC	Entrée est	Absence de MPCA
RdC	Vestiaire	Absence de MPCA
RdC	Grand salon	Absence de MPCA
RdC	Atelier couture	Absence de MPCA
RdC	Buanderie / WC	Absence de MPCA
RdC	Cuisine	Absence de MPCA
RdC	Salon 2	Absence de MPCA
RdC	Salon 3	Absence de MPCA
RdC	Dégagement ouest	Absence de MPCA
RdC	Sanitaires	Absence de MPCA
RdC	Atelier dessin	Absence de MPCA
RdC	Atelier bricolage	Absence de MPCA
R+1	Comble ouest	Absence de MPCA
R+1	Comble est	Absence de MPCA
<b>Dépendance</b>		
RdC	Volume 1	Absence de MPCA
RdC	WC	Absence de MPCA
RdC	Volume 2	Absence de MPCA
RdC	WC	Absence de MPCA

MPCA : Matériaux et/ou Produits Contenant de l'Amiante.  
 MPCA : Matériaux et/ou Produits Susceptibles de Contenir de l'Amiante

§ 4 - 1 : Liste des matériaux contenant de l'amiante sur décision de l'opérateur : Sans objet

§ 4 - 2 : Liste des matériaux contenant de l'amiante après analyse : Sans objet

§ 5 : Liste des matériaux ne contenant pas d'amiante après analyse : Sans objet

§ 6 : État de conservation des matériaux et produits amiantés :

Évaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste A : Sans objet

Évaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B : Sans objet

§ 7 : Recommandations générales de sécurité : Sans objet

§ 8 - : Éléments d'information : Sans objet

Fait à Jambville le : 16 novembre 2023

Signature de l'opérateur :

  
 43 chemin du Hazay - 78440 JAMBVILLE / 06.12.18.88.86 - Courriel : [br.dtd@domat.com](mailto:br.dtd@domat.com)  
 490 415 502 00015 - RCS Versailles  
 TVA n° FR204150200015

**ATTESTATION DE SUPERFICIE**

Version en vigueur au 22 décembre 2014 de l'article 46 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965  
Article 2 du décret N°97-532 du 23 mai 1997 qui a modifié l'article R111-2 du CCH  
Articles 4-1 et 4-2 du décret n°67-223 du 17 mars 1967

Date de la mission : **16 novembre 2023**

**Adresse et désignation du bien :**

- Adresse : **3 route de Mantes – 78124 MAREIL-SUR-MAULDRE**
- Type de bâtiment : **Habitation - Maison individuelle + Dépendance**
- Cave / Stationnement intérieur extérieur
- Références cadastrales : **Section AB – Parcelle n° 37**

**Propriétaire(s) du bien :****Désignation du donneur d'ordre :**

- Nom / Raison sociale : **Maître Raphaèle GAS / Qualité : Commissaire de Justice**
- Adresse : **51 avenue de Saint-Cloud – 78000 VERSAILLES**
- Personne(s) présente(s) lors de la mission : **Maître Raphaèle GAS**

**Désignation de l'opérateur de diagnostic :**

Nom et prénom : .....  
Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **DIAGNOSTICS D'ILE DE FRANCE**  
Adresse : ..... **43 chemin du Hazay – 78440 JAMBVILLE**  
Numéro SIRET : ..... **49041550200015**  
Désignation de la compagnie d'assurance : **MAVIT - Contrat n° 2010124 (validité : 31 décembre 2023)**

**Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, est égale à :**

**Total surfaces privatives maison + dépendance : 370.65 m<sup>2</sup> + 59.00 m<sup>2</sup> = 429.65 m<sup>2</sup>**  
**(Quatre-cent-vingt-neuf mètres carrés soixante-cinq)**

**Détail des surfaces par pièce en m<sup>2</sup> :**

Pièce ou Local	Etage	Surface privative	Surface non retenue
<b>Maison</b>			
Entrée est	RdC	4.35	0.00
Vestiaire	RdC	19.55	0.00
Grand salon	RdC	104.00	0.00
Atelier couture	RdC	21.70	0.00
Buanderie / WC	RdC	10.05	* 1.42
Cuisine	RdC	21.25	0.00
Salon 2	RdC	47.15	0.00
Salon 3	RdC	78.75	0.00
Dégagement ouest	RdC	2.60	0.00
Sanitaires	RdC	5.20	0.00
Atelier dessin	RdC	21.75	0.00
Atelier bricolage	RdC	34.30	* 1.42
<b>Total maison</b>		<b>370.65</b>	<b>2.84</b>
<b>Dépendance</b>			
Volume 1	RdC	28.40	0.00
WC	RdC	1.00	0.00
Volume 2	RdC	28.60	0.00
WC	RdC	1.00	0.00
<b>Total dépendance</b>		<b>59.00 m<sup>2</sup></b>	<b>0.00 m<sup>2</sup></b>

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par DIAGNOSTICS D'ILE DE FRANCE qu'à titre indicatif.

\* Surfaces des planchers présentant une Hauteur Sous Plafond (HSP) inférieure à 1.80 m.

**Locaux annexes en m<sup>2</sup> :**

Pièce ou Local	Étage	Surface non comptabilisée
Comble ouest (Surface des planchers incluant les HSP < 1.80m)	R+1	36.50
Comble est (Surface des planchers incluant les HSP < 1.80m)	R+1	119.00
Terrasse	RdC	90.00

Fait à Jambville le : 16 novembre 2023

Signature de l'opérateur :

  
 <img alt="Signature" data-bbox="735 485 775 515"/>
 JAMBVILLE  
 43 chemin du Hazey / br.dist@gmail.com  
 490 415 502 RCS Versailles  
 TVA Neocommunales F0264904155020015

**Diagnostique d'Ile de France** rappelle que dans ses conditions générales de vente concernant le mesurage des surfaces, il a été admis une tolérance de 5%.

### Attestation sur l'honneur

Dans le cadre du nouveau dispositif réglementaire de la mission du diagnostiqueur

Je soussigné

Atteste exercer en tant que technicien en diagnostics immobiliers dans le respect des obligations réglementaires de l'article L.271-6 du Code de la Construction et de l'Habitat, à savoir :

- Être en possession des certifications professionnelles obligatoires depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007 (délivrées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION).
  - Amiante – Plomb – Termites – Performance énergétique – Installation intérieure de gaz - Installation intérieure d'électricité.
- Disposer des moyens et du matériel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique.
- Répondre aux garanties réglementaires d'assurance avec une RC professionnelle : MAVIT contrat n° 2010124.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur ouvrage, installations ou équipements.

Jambville le : 16 novembre 2023

Diagnostiqueur de France  
43 chemin du ...  
06 12 18 68 86  
490 415  
TVA intracommunautaire : FR2548041550200015



Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thann  
Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables  
4 Rue de la Tour 68000 THANN - www.mavit-assurances.fr  
Tél : 03 89 37 30 20 - contact@mavit.fr  
Compétence régie par le Code des Assurances  
MEMBRE DU CADRE DES ASSURANCES MUTUELLES DE L'EST GRAND

227 VOTRE COURTIER :  
CABINET DIAGNOS

14 RUE DU MARECHAL DE LATTRE  
DE TASSIGNY  
67170 BRUMATH  
N° Orias : 07031035  
Contact@diagnos.fr

## ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La société MAVIT atteste que l'entreprise

DIAGNOSTICS D'ILE DE FRANCE

43 CHEMIN DU HAZAY 78440 JAMBVILLE

a souscrit un contrat d'assurance : POLICE n° 2010124

couvrant les conséquences générales et particulières de sa Responsabilité Civile Professionnelle suivant les dispositions des conditions générales DGRCPDI 10.20 et particulières.

Montant des garanties réglementaires 300 000 € par sinistre et 500 000 € par an.

### Diagnostic Amiante

- examen avant vente ou location
- Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur
- avant travaux, après travaux, avant démolition

### Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)

Diagnostic Etat de l'installation Electrique dont télétravail

Diagnostic Etat de l'installation Gaz

Diagnostic Etat Parasitaire (Mérule, Insectes Xylophages, Champignons)

Diagnostic Loi Boutin

Diagnostic Loi Carrez

Diagnostic Performance Energétique (DPE)

Diagnostic Plomb (CREP, DRIP, Avant travaux, Plomb dans l'eau)

Diagnostic Termites

Formateur, examinateur, certificateur en diagnostic immobilier

Personne Compétente en Radioprotection (PCR)

Les garanties sont acquises à l'assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toute l'expérience, qualification ou certification en vigueur, nécessaire à l'exercice de ses activités.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle vaut présomption simple d'assurance et ne peut notamment engager la Société d'Assurance en dehors des limites, clauses et conditions prévues au contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 sous réserve du paiement de la cotisation.

Fait à Thann, le 22/12/2022

Pour la société

Le Directeur

LOT19 - 12/12/2022

**BUREAU VERITAS**  
Certification



### Certificat

Attribué à

CAVOVENTES.FR

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

#### DOMAINES TECHNIQUES

	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
Termites métropole	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	12/10/2022	11/10/2029
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	11/09/2022	10/09/2029
Gaz	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	12/10/2022	11/10/2029
DPE sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	20/02/2023	19/02/2030
Ambiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	11/09/2022	10/09/2029
Ambiante avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	11/09/2022	10/09/2029

Date : 14/02/2023

Numéro du certificat : 15564827

CAVOVENTES.FR

\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valide jusqu'au 14/02/2029.

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur [www.bureauveritas.fr/certification-dpe](http://www.bureauveritas.fr/certification-dpe)

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92637 Paris La Defense CEDEX



# DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2378E3928932W  
établi le : 16/11/2023  
valable jusqu'au : 15/11/2033

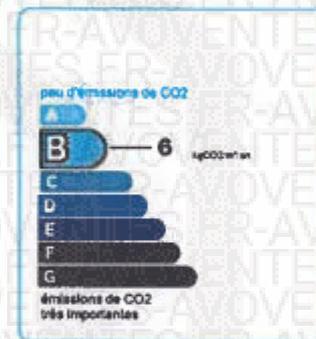
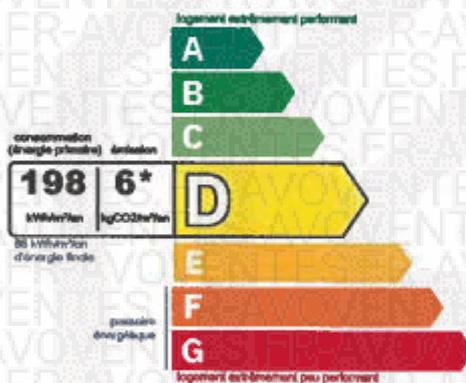
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : [www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe](http://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe)

adresse : **3 route de Mantes, 78124 MAREIL-SUR-MAULDRE**  
type de bien : **Maison individuelle**  
année de construction : **1991**  
surface habitable : **370.65 m<sup>2</sup>**

propriétaire  
adresse

## Performance énergétique

\* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

Ce logement émet 2476 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 12829 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.).

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p 3 pour voir les détails par poste.



entre **4 388 €** et **5 936 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p 3

### Informations diagnostiqueur

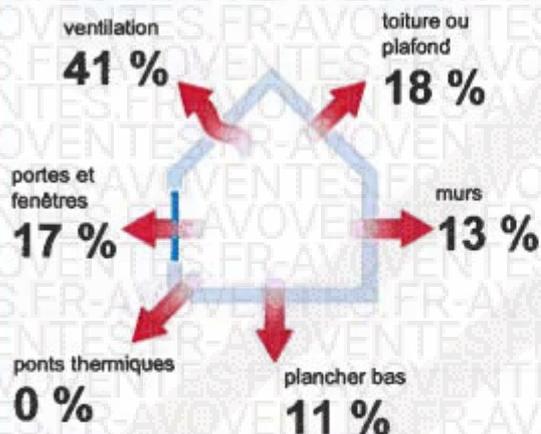
**DIAGNOSTICS D'ILE DE FRANCE**  
43 chemin du Hazy  
78440 JAMBVILLE

tel : 06 12 18 68 86  
email : [br.didf@gmail.com](mailto:br.didf@gmail.com)  
n° de certification : 15564827  
organisme de certification : **BURAU VERITAS**  
**CERTIFICATION**



©AVOVENTES.FR  
Se la création du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Adresse vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de statistiques ou en cas de contestation ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de vos données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « Contacts » de l'observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/)

### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation



INSUFFISANTE MOYENNE BONNE TRÈS BONNE

### Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture de fenêtres

### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



logement traversant

### Production d'énergies renouvelables

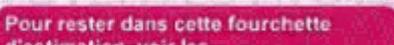
Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :

- |  |                             |  |                              |
|--|-----------------------------|--|------------------------------|
|  | panneaux thermiques         |  | panneaux solaires            |
|  | pompe à chaleur             |  | géothermie                   |
|  | chauffe-eau thermodynamique |  | système de chauffage au bois |
|  | réseau de chaleur vertueux  |  |                              |

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
 chauffage	 électrique	65212 (26353 éf)	Entre 3 898€ et 6 270€	 87%
 eau chaude sanitaire	 électrique	6634 (2684 éf)	Entre 396€ et 636€	 10%
 refroidissement				 0%
 éclairage	 électrique	1 611 (701 éf)	Entre 96€ et 130€	 3%
 auxiliaires				 0%
énergie totale pour les usages recensés		<b>73 457 kWh</b> (31 938 kWh é.f.)	Entre 4 388€ et 5 936€ par an	 Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 224.27l par jour.

é.f. → énergie finale

\* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



**Température recommandée en hiver → 19°C**  
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,  
c'est en moyenne -25.2% sur votre facture soit -  
1156 € par an

**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

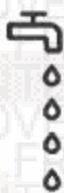
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C**

**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



**Consommation recommandée → 224.27l /jour d'eau chaude à 40°C**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (4-5 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

92l consommés en moins par jour,  
c'est en moyenne -40% sur votre facture soit -186 € par an

**astuces**

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :  
[france.renov.gov.fr](http://france.renov.gov.fr)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

**Vue d'ensemble du logement**

	description	isolation
 <b>murs</b>	Mur 2 Sud-Est Ossature bois avec isolant en remplissage < 2001 donnant sur Extérieur, isolé Mur 4 Nord-Ouest Ossature bois avec isolant en remplissage < 2001 donnant sur Extérieur, isolé Mur 1 Nord-Est Ossature bois avec isolant en remplissage < 2001 donnant sur Extérieur, isolé	<b>bonne</b>
 <b>plancher bas</b>	Plancher 1 Dalle béton donnant sur Terre-plein, isolé	<b>très bonne</b>
 <b>toiture / plafond</b>	Plafond 1 Entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur Extérieur, isolé	<b>insuffisante</b>
 <b>portes et fenêtres</b>	Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 18 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 20 mm) avec Fermeture Porte isolée avec double vitrage	<b>très bonne</b>

**Vue d'ensemble des équipements**

	description
 <b>chauffage</b>	Plancher rayonnant électrique Electrique installation en 2021, individuel
 <b>eau chaude sanitaire</b>	Chauffe-eau vertical Electrique installation en 2021, individuel, production semi-instantanée
 <b>ventilation</b>	Ventilation par ouverture de fenêtres
 <b>pilotage</b>	Plancher rayonnant électrique : avec régulation pièce par pièce, intermittence par pièce avec minimum de température

**Recommandations de gestion et d'entretien des équipements**

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 <b>éclairage</b>	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 <b>isolation</b>	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel

## Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.

Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

## Les travaux essentiels montant estimé : 15770 à 26734 €

lot	description	performance recommandée
 toiture et combles	Isolation des toiture avec une pente <math><60^\circ</math> : L'isolation des toitures devrait permettre d'atteindre une résistance thermique minimal au moins égale à $4 \text{ m}^2 \cdot \text{k/W}$ Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher. Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher. Si la couche est rapportée à un pare -vapeur, lacérer celui-ci avant la pose de la nouvelle couche. Installer une VMC double flux : Installation d'une VMC double Flux avec échangeur thermique	$R = 4 \text{ m}^2 \cdot \text{k/W}$
 ventilation	Eviter pour les constructions anciennes car il y a un risque de contrevenir à la bonne gestion de la vapeur d'eau du sol vers les murs et l'air. Cela risque de créer des problèmes d'humidité et des contre-performances thermiques des maçonneries.	

2

## Les travaux à envisager montant estimé : 36770 à 62734 €

lot	description	performance recommandée
 toiture et combles	Isolation des toiture avec une pente <math><60^\circ</math> : L'isolation des toitures devrait permettre d'atteindre une résistance thermique minimal au moins égale à $4 \text{ m}^2 \cdot \text{k/W}$ Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher. Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher. Si la couche est rapportée à un pare -vapeur, lacérer celui-ci avant la pose de la nouvelle couche. Installer une VMC double flux : Installation d'une VMC double Flux avec échangeur thermique	$R = 4 \text{ m}^2 \cdot \text{k/W}$
 ventilation	Eviter pour les constructions anciennes car il y a un risque de contrevenir à la bonne gestion de la vapeur d'eau du sol vers les murs et l'air. Cela risque de créer des problèmes d'humidité et des contre-performances thermiques des maçonneries.	
 chauffage	Ajout d'un nouveau générateur :	
 chauffage	PAC AIR/AIR :	SCOP 4.5

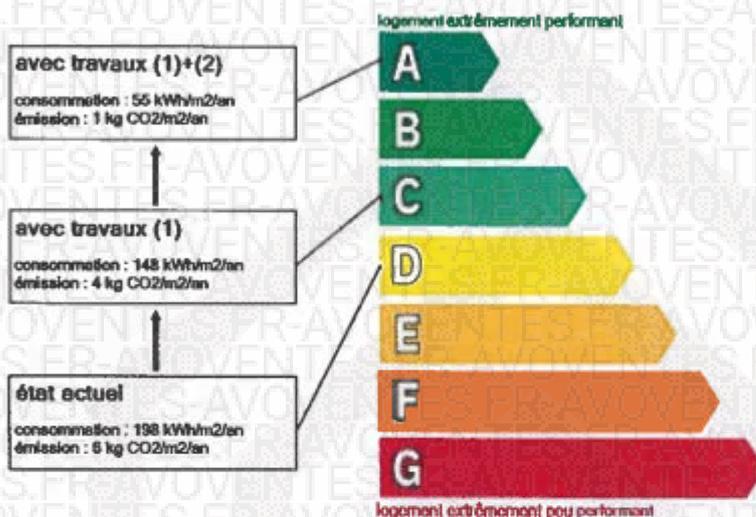
## Commentaire:

Néant



Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

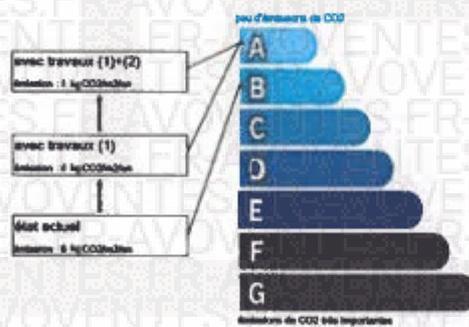
[france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr](https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr)  
ou 0 80 8 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[france-renov.gouv.fr/aides](https://france-renov.gouv.fr/aides)



Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée ([diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr](mailto:diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr)).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2378E3928932W**

Néant

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : **AB-37**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **18/11/2023**

#### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
généralités	Département		78 - Yvelines
	Altitude	 donnée en ligne	42
	Type de bien	 observée ou mesurée	Maison Individuelle
	Année de construction	 valeur estimée	1991
	Surface habitable du logement	 observée ou mesurée	370.65
	Nombre de niveaux du logement	 observée ou mesurée	1
	Hauteur moyenne sous plafond	 observée ou mesurée	3.21

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
enveloppe	Surface	 observée ou mesurée	62.33 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage < 2001
	Épaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / Inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 document fourni	1989 à 2000
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	86.64 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage < 2001
	Épaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / Inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 document fourni	1989 à 2000
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 observée ou mesurée	Légère	

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
Mur 3 Sud-Ouest	Doublage	∅ observée ou mesurée	absence de doublage	
	Surface	∅ observée ou mesurée	44.08 m <sup>2</sup>	
	Matériau mur	∅ observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage < 2001	
	Epaisseur mur	∅ observée ou mesurée	20 cm	
	Isolation : oui / non / inconnue	∅ observée ou mesurée	Oui	
	Année isolation	📄 document fourni	1989 à 2000	
	Bâtiment construit en matériaux anciens	∅ observée ou mesurée	Non	
	Inertie	∅ observée ou mesurée	Légère	
	Doublage	∅ observée ou mesurée	absence de doublage	
	Surface	∅ observée ou mesurée	85.87 m <sup>2</sup>	
Mur 4 Nord-Ouest	Matériau mur	∅ observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage < 2001	
	Epaisseur mur	∅ observée ou mesurée	20 cm	
	Isolation : oui / non / inconnue	∅ observée ou mesurée	Oui	
	Année isolation	📄 document fourni	1989 à 2000	
	Bâtiment construit en matériaux anciens	∅ observée ou mesurée	Non	
	Inertie	∅ observée ou mesurée	Légère	
	Doublage	∅ observée ou mesurée	absence de doublage	
	Surface	∅ observée ou mesurée	370.56 m <sup>2</sup>	
	Type	∅ observée ou mesurée	Entre solives bois avec ou sans remplissage	
	Isolation : oui / non / inconnue	∅ observée ou mesurée	Oui	
Plafond 1	Année isolation	📄 document fourni	1989 à 2000	
	Inertie	∅ observée ou mesurée	Légère	
	Surface	∅ observée ou mesurée	370.56 m <sup>2</sup>	
	Type de plancher bas	∅ observée ou mesurée	Dalle béton	
	Isolation : oui / non / inconnue	∅ observée ou mesurée	Oui	
	Année isolation	📄 document fourni	1989 à 2000	
	Plancher 1	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	∅ observée ou mesurée	66.17 m
		Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	∅ observée ou mesurée	370.56 m <sup>2</sup>
		Inertie	∅ observée ou mesurée	Légère
		Type d'adjacence	∅ observée ou mesurée	Terre-plein
Surface de bales		∅ observée ou mesurée	4.56 m <sup>2</sup>	
Type de vitrage		∅ observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
Fenêtre 5		Epaisseur lame air	∅ observée ou mesurée	16 mm
		Présence couche peu émissive	∅ observée ou mesurée	Oui
		Gaz de remplissage	∅ observée ou mesurée	Argon ou Krypton
		Double fenêtre	∅ observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	∅ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)	
	Type menuiserie	∅ observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique	

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 6	Positionnement de la menuiserie	☺ observée ou mesurée	Nu Intérieur
	Type ouverture	☺ observée ou mesurée	Portes-fenêtres coulissantes
	Type volets	☺ observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm)
	Orientation des baies	☺ observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	☺ observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	☺ observée ou mesurée	Homogène
	Hauteur α	☺ observée ou mesurée	15 °
	Présence de joints	☺ observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	☺ observée ou mesurée	31,84 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	☺ observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	☺ observée ou mesurée	18 mm
	Présence couche peu émissive	☺ observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	☺ observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	☺ observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	☺ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	☺ observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
Fenêtre 1	Positionnement de la menuiserie	☺ observée ou mesurée	Nu Intérieur
	Type ouverture	☺ observée ou mesurée	Portes-fenêtres coulissantes
	Type volets	☺ observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm)
	Orientation des baies	☺ observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	☺ observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	☺ observée ou mesurée	Homogène
	Hauteur α	☺ observée ou mesurée	15 °
	Présence de joints	☺ observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	☺ observée ou mesurée	9,13 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	☺ observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	☺ observée ou mesurée	18 mm
	Présence couche peu émissive	☺ observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	☺ observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	☺ observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	☺ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	☺ observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
Fenêtre 1	Positionnement de la menuiserie	☺ observée ou mesurée	Nu Intérieur
	Type ouverture	☺ observée ou mesurée	Portes-fenêtres coulissantes
	Type volets	☺ observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm)
	Orientation des baies	☺ observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	☺ observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	☺ observée ou mesurée	Homogène
	Hauteur α	☺ observée ou mesurée	15 °
	Présence de joints	☺ observée ou mesurée	Oui

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Fenêtre 2	Surface de baies	⊕ observée ou mesurée 7.18 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	⊕ observée ou mesurée Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	⊕ observée ou mesurée 20 mm
	Présence couche peu émissive	⊕ observée ou mesurée Oui
	Gaz de remplissage	⊕ observée ou mesurée Argon ou Krypton
	Double fenêtre	⊕ observée ou mesurée Non
	Inclinaison vitrage	⊕ observée ou mesurée Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	⊕ observée ou mesurée Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	⊕ observée ou mesurée Nu intérieur
	Type ouverture	⊕ observée ou mesurée Fenêtres battantes
	Type volets	⊕ observée ou mesurée Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm)
	Orientation des baies	⊕ observée ou mesurée Nord
	Type de masque proches	⊕ observée ou mesurée Absence de masque proche
	Type de masques lointains	⊕ observée ou mesurée Homogène
	Fenêtre 3	Hauteur α
Présence de joints		⊕ observée ou mesurée Oui
Surface de baies		⊕ observée ou mesurée 13.68 m <sup>2</sup>
Type de vitrage		⊕ observée ou mesurée Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		⊕ observée ou mesurée 18 mm
Présence couche peu émissive		⊕ observée ou mesurée Oui
Gaz de remplissage		⊕ observée ou mesurée Argon ou Krypton
Double fenêtre		⊕ observée ou mesurée Non
Inclinaison vitrage		⊕ observée ou mesurée Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie		⊕ observée ou mesurée Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie		⊕ observée ou mesurée Nu intérieur
Type ouverture		⊕ observée ou mesurée Portes-fenêtres coulissantes
Type volets		⊕ observée ou mesurée Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm)
Orientation des baies		⊕ observée ou mesurée Nord
Type de masque proches		⊕ observée ou mesurée Absence de masque proche
Type de masques lointains	⊕ observée ou mesurée Homogène	
Fenêtre 4	Hauteur α	⊕ observée ou mesurée 15 °
	Présence de joints	⊕ observée ou mesurée Oui
	Surface de baies	⊕ observée ou mesurée 10.77 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	⊕ observée ou mesurée Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	⊕ observée ou mesurée 20 mm
	Présence couche peu émissive	⊕ observée ou mesurée Oui
	Gaz de remplissage	⊕ observée ou mesurée Argon ou Krypton
	Double fenêtre	⊕ observée ou mesurée Non
Fenêtre 4	Inclinaison vitrage	⊕ observée ou mesurée Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	⊕ observée ou mesurée Menuiserie métallique à rupture de pont thermique

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Positionnement de la menuiserie	⊖ observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	⊖ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	⊖ observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm)
Orientation des bales	⊖ observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	⊖ observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	⊖ observée ou mesurée	Homogène
Hauteur α	⊖ observée ou mesurée	15 °
Présence de joints	⊖ observée ou mesurée	Oui
Type de porte	⊖ observée ou mesurée	Porte isolée avec double vitrage
<b>Porte 1</b>		
Surface	⊖ observée ou mesurée	1.83 m²
Présence de joints	⊖ observée ou mesurée	Oui
Type de porte	⊖ observée ou mesurée	Porte isolée avec double vitrage
<b>Porte 2</b>		
Surface	⊖ observée ou mesurée	1.83 m²
Présence de joints	⊖ observée ou mesurée	Oui

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Type d'installation de chauffage	observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire	
Type générateur	observée ou mesurée	Plancher rayonnant électrique	
Surface chauffée	observée ou mesurée	370,65 m <sup>2</sup>	
Année d'installation	observée ou mesurée	2021	
Energie utilisée	observée ou mesurée	Electricité	
Plancher rayonnant électrique	Présence d'une ventouse	observée ou mesurée	Non
	Présence d'une veilleuse	observée ou mesurée	Non
	Type émetteur	observée ou mesurée	Plancher rayonnant électrique
	Surface chauffée par émetteur	observée ou mesurée	370,85 m <sup>2</sup>
	Type de chauffage	observée ou mesurée	Central
	Équipement d'intermittence	observée ou mesurée	Par pièce avec minimum de température
	Présence de comptage	observée ou mesurée	Non
	Type générateur	observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
	Année installation	observée ou mesurée	2021
	Energie utilisée	observée ou mesurée	Electricité
Chauffe-eau vertical	Type production ECS	observée ou mesurée	Individuel
	Pièces alimentées contiguës	observée ou mesurée	Oui
	Production en volume habitable	observée ou mesurée	Oui
	volume de stockage	observée ou mesurée	15 L
	Type de ballon	observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
	Catégorie de ballon	observée ou mesurée	B ou 2 étoiles
	Type de ventilation	observée ou mesurée	Ventilation par ouverture de fenêtres
Ventilation	Année installation	document fourni	1991
	Plusieurs façades exposées	observée ou mesurée	Oui
	Menuiseries avec joints	observée ou mesurée	Oui

équipements

# Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.



Référence : 1123-180

Réalisé par

Pour le coi

Date de réalisation : 19 novembre 2023 (Valable 6 mois)

Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :

E FRANCE

N° SIDPC-2021-025 du 22 juin 2021.

## REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien

3 route de Mantes - Maison principale

78124 Mareil-sur-Mauldre

Référence(s) cadastrale(s):

AB0037

ERP établi selon les parcelles localisées au cadastre.

Vendeur



## SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)						
Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Inondation	approuvé	18/06/2006	oui	oui	p.3
R111.3	Mouvement de terrain	approuvé	05/08/1986	non	non	p.3
R111.3	Inondation	approuvé	02/11/1992	oui	non	p.4
Zonage de sismicité : 1 - Très faible <sup>(2)</sup>				non	-	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible <sup>(3)</sup>				non	-	-
Commune non concernée par la démarche d'étude du risque lié au recul du trait de côte.						
Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)				Concerné	Détails	
Zonage du retrait-gonflement des argiles				Oui	Aléa Moyen	
Plan d'Exposition au Bruit <sup>(4)</sup>				Non	-	
Basias, Basol, Icpe				Oui	1 site* à - de 500 mètres	

\*ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

(1) cf. section "Prescriptions de travaux".

(2) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

(3) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(4) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-d-exposition-au-bruit-peb>

**Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.**

Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)			
Risques		Concerné	Détails
 Inondation	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Non	
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Oui	<i>Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.</i>
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Non	
	Remontées de nappes	Oui	<i>Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FORTE (dans un rayon de 500 mètres).</i>
 Installation nucléaire		Non	
 Mouvement de terrain		Non	
 Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non	
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Oui	<i>Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.</i>
	ICPE : Installations industrielles	Non	
 Cavités souterraines		-	<i>Données indisponibles</i>
 Canalisation TMD		Non	

Source des données : <https://www.georisques.gouv.fr/>

## SOMMAIRE

Synthèses.....	1
Imprimé officiel.....	5
Localisation sur cartographie des risques.....	6
Déclaration de sinistres indemniés.....	8
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	9
Annexes.....	10

## État des Risques et Pollutions

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être joint en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur ou le potentiel locataire par le bailleur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire, de l'acte authentique ou du contrat de bail.

**Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)** Document réalisé le : 19/11/2023

Parcelle(s) : AB0037  
3 route de Marais 78124 Marol-sur-Mauldre

### Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels (PPRN)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn prescrit  non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn appliqué par anticipation  non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn approuvé  non

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

Inondation <input checked="" type="checkbox"/>	Crue torrentielle <input type="checkbox"/>	Remontée de nappe <input type="checkbox"/>	Submersion marine <input type="checkbox"/>	Avalanche <input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain <input type="checkbox"/>	Mvt terrain-Secteresse <input type="checkbox"/>	Séisme <input type="checkbox"/>	Cyclone <input type="checkbox"/>	Eruption volcanique <input type="checkbox"/>
Feu de forêt <input type="checkbox"/>	autre <input type="checkbox"/>			

Des risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn oui  non   
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers (PPRm)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm prescrit  non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm appliqué par anticipation  non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm approuvé  non

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

Risque miniers <input type="checkbox"/>	Affaissement <input type="checkbox"/>	Effondrement <input type="checkbox"/>	Tassement <input type="checkbox"/>	Emission de gaz <input type="checkbox"/>
Pollution des sols <input type="checkbox"/>	Pollution des eaux <input type="checkbox"/>	autre <input type="checkbox"/>		

Des risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm oui  non   
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT prescrit  non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT approuvé  non

Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

Risque industriel <input type="checkbox"/>	Effet thermique <input type="checkbox"/>	Effet de surpression <input type="checkbox"/>	Effet toxique <input type="checkbox"/>	Projection <input type="checkbox"/>
--	--	---	--	-------------------------------------

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui  non   
 L'immeuble est situé en zone de prescription oui  non   
 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non   
 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location oui  non

\* Information à compléter par le vendeur/bailleur déposée auprès de la Préfecture

### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble est situé dans une zone de sismicité classée en : zone 1  zone 2  zone 3  zone 4  zone 5   
Très faible  Faible  Modérée  Moyenne  Forte

### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une zone à potentiel radon : zone 1  zone 2  zone 3   
Faible  Faible avec facteur de transfert  Significatif

### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe NMT (catastrophe naturelle, minière ou technologique)

L'immeuble a donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe NMT\* oui  non   
\* Information à compléter par le vendeur/bailleur

### Information relative à la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) oui  non   
Aucun SIS ne concerne cette commune à ce jour

### Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

L'immeuble est situé sur une commune concernée par le recul du trait de côte identifiée par décret oui  non   
 L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme : oui, à horizon d'exposition de 0 à 30 ans  oui, à horizon d'exposition de 30 à 100 ans  non   
 L'immeuble est concerné par des prescriptions applicables à cette zone oui  non   
 L'immeuble est concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser oui  non   
\* Information à compléter par le vendeur/bailleur

### Parties concernées

Vendeur :  à  le

Acquéreur :  à  le

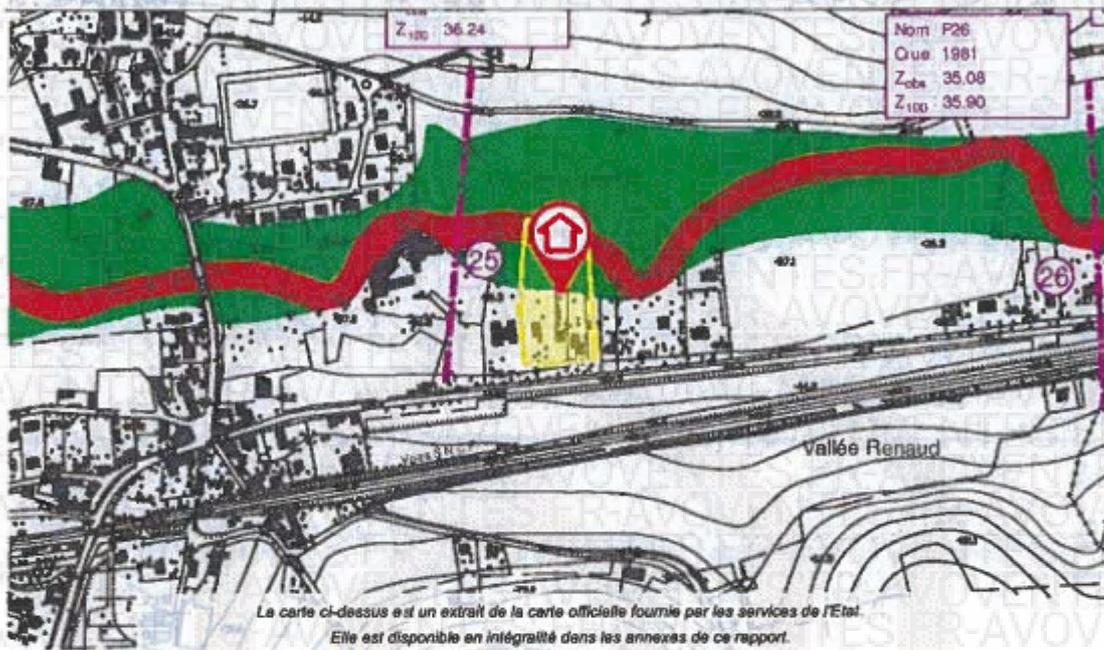
\* cf. section Réglementation et prescriptions de l'urbanisme  
 1. Partie à compléter par le vendeur/bailleur - vendeur/partiel et sur sa seule responsabilité  
 Attention : Elle n'implique pas d'obligation de vérification réglementaire particulière, les actes connus ou présumés qui peuvent être signés dans les deux documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

## Inondation

PPRn Inondation, approuvé le 18/06/2006

## Concerné\*

\* L'immeuble est situé dans le périmètre d'une zone à risques



La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.  
Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.

Le contour du terrain n'est donné qu'à titre indicatif.

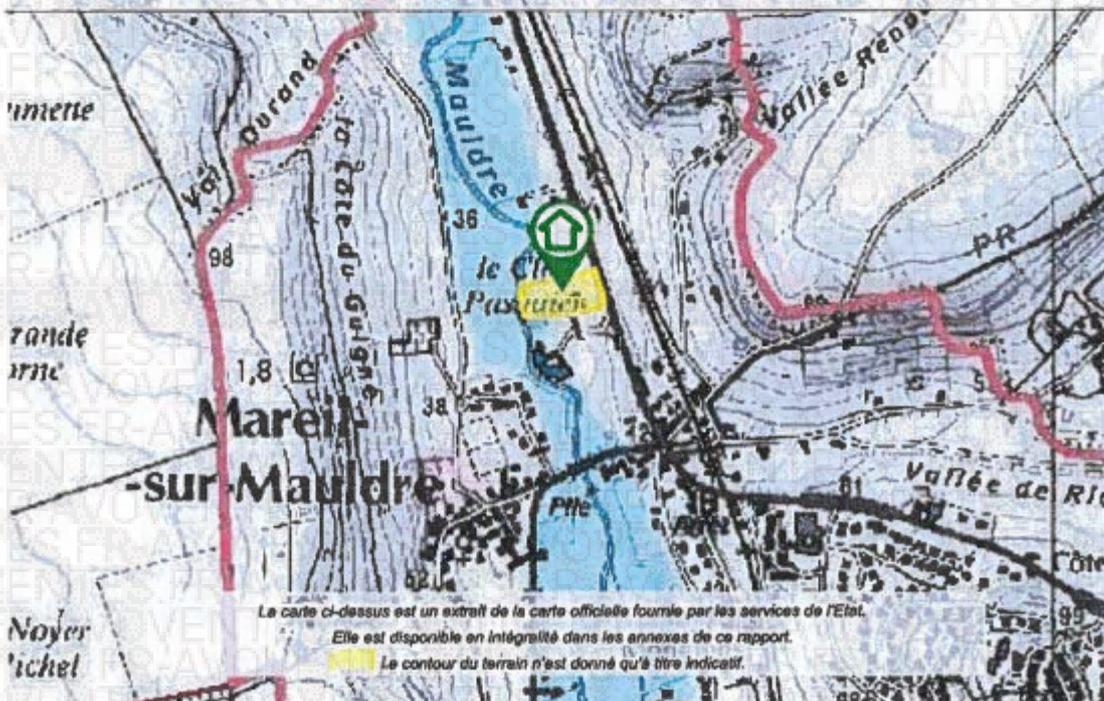
MAREIL-SUR-MAULDRE

## Mouvement de terrain

R111.3 Mouvement de terrain, approuvé le 05/08/1986

## Non concerné\*

\* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques





## Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

### Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	28/05/2016	05/06/2016	09/06/2016	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	28/05/2015	03/06/2016	16/06/2016	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	07/05/2000	07/05/2000	07/10/2000	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1993	30/11/1997	29/07/1998	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/05/1989	31/12/1992	03/08/1995	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter au préfeture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs <https://www.gerislogues.gouv.fr/>

Préfecture : Versailles - Yvelines  
Commune : Mareil-sur-Mauldre

Adresse de l'immeuble :  
3 route de Mantes - Maison principale  
Parcelle(s) : AB0037  
78124 Mareil-sur-Mauldre  
France

Etabli le :

Vendeur :

Acquéreur :

## Prescriptions de travaux

Pour le PPR « Inondation » approuvé le 18/06/2006, des prescriptions s'appliquent dans les cas suivants :

- Quelle que soit la zone et sous la condition "citerne." : référez-vous au règlement, page(s) 19
- Quelle que soit la zone et sous la condition "commune." : référez-vous au règlement, page(s) 17
- Quelle que soit la zone et sous la condition "immeuble public ou privé." : référez-vous au règlement, page(s) 19
- Quelle que soit la zone et sous la condition "piscine découverte ou bassin." : référez-vous au règlement, page(s) 19
- Quelle que soit la zone et sous la condition "produit de stockages dangereux." : référez-vous au règlement, page(s) 19
- Quelle que soit la zone et sous la condition "stockage de produits susceptible." : référez-vous au règlement, page(s) 19

## Documents de référence

- > Règlement du PPRn Inondation, approuvé le 18/06/2006
- > Règlement du R111.3 Inondation, approuvé le 02/11/1992

Sauf mention contraire, ces documents font l'objet d'un fichier complémentaire distinct et disponible auprès du prestataire qui vous a fourni cet ERP

## Conclusions

L'Etat des Risques délivré par DIAGNOSTICS D'ILE DE FRANCE en date du 19/11/2023 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°SIDPC-2021-025 en date du 22/06/2021 en matière d'obligation d'information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par

- Le risque Inondation et par la réglementation du PPRn Inondation approuvé le 18/06/2006  
Des prescriptions de travaux existent selon la nature de l'immeuble ou certaines conditions caractéristiques.
- Le risque Inondation et par la réglementation du R111.3 Inondation approuvé le 02/11/1992  
Aucune prescription de travaux n'existe pour l'immeuble.

## Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral départemental n° SIDPC-2021-025 du 22 juin 2021
- > Cartographies :
  - Cartographie réglementaire du PPRn Inondation, approuvé le 18/06/2006
  - Cartographie réglementaire du R111.3 Mouvement de terrain, approuvé le 05/08/1986  
Légende du R111.3 Mouvement de terrain, approuvé le 05/08/1986
  - Cartographie réglementaire du R111.3 Inondation, approuvé le 02/11/1992
  - Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur la sismicité
  - Cartographie réglementaire de la sismicité
  - Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur le risque radon

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.

**Arrêté SIDPC n° 2021-025** relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (IAL).

**Le Préfet des Yvelines,  
Officier de la Légion d'honneur,**

**Vu le code général des collectivités territoriales ;**

**Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5, R.125-11, R.125-23 à R.125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques, R.563-2 à R.563-8, D.563-8-1 relatifs à la prévention du risque sismique ;**

**Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4, L.271-5 et R.111-38 ;**

**Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;**

**Vu l'arrêté préfectoral BDSC 2018-24 du 12 février 2019 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;**

**Vu le décret du 4 avril 2018 portant nomination d [redacted] à la qualité de Préfet des Yvelines ;**

**Vu le décret du 27 mai 2020 portant nomination d [redacted] au poste de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines ;**

**Vu l'arrêté préfectoral n°78-2020-09-02-003 du 1<sup>er</sup> mars 2021 donnant délégation de signature à Monsieur [redacted] préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines ;**

**Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;**

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement s'applique dans chacune des communes dont la liste est fixée en annexe 1 du présent arrêté.

**Article 2 :**

En application de l'article L.125-2 ou de l'article L.145-2 du code des assurances et du IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement, le vendeur ou le bailleur est tenu d'informer par écrit l'acquéreur de tout bien ayant fait l'objet d'un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle. Cette liste est consultable pour chaque commune sur le site des services de l'État : <http://www.georisques.gouv.fr/>

**Article 3 :**

L'arrêté préfectoral BDSC 2018-24 du 12 février 2019 est abrogé.

**Article 4 :**

Une copie du présent arrêté accompagnée du lien permettant d'accéder à l'Information des acquéreurs et des locataires (IAL) est adressée aux maires des communes du département et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté et son annexe seront affichés dans les mairies du département des Yvelines pendant un mois et publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines.

La mention de l'arrêté ainsi que ses modalités de consultation seront insérées dans le journal Le Parisien.

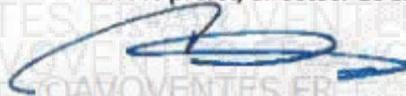
Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de sa parution au recueil des actes administratifs.

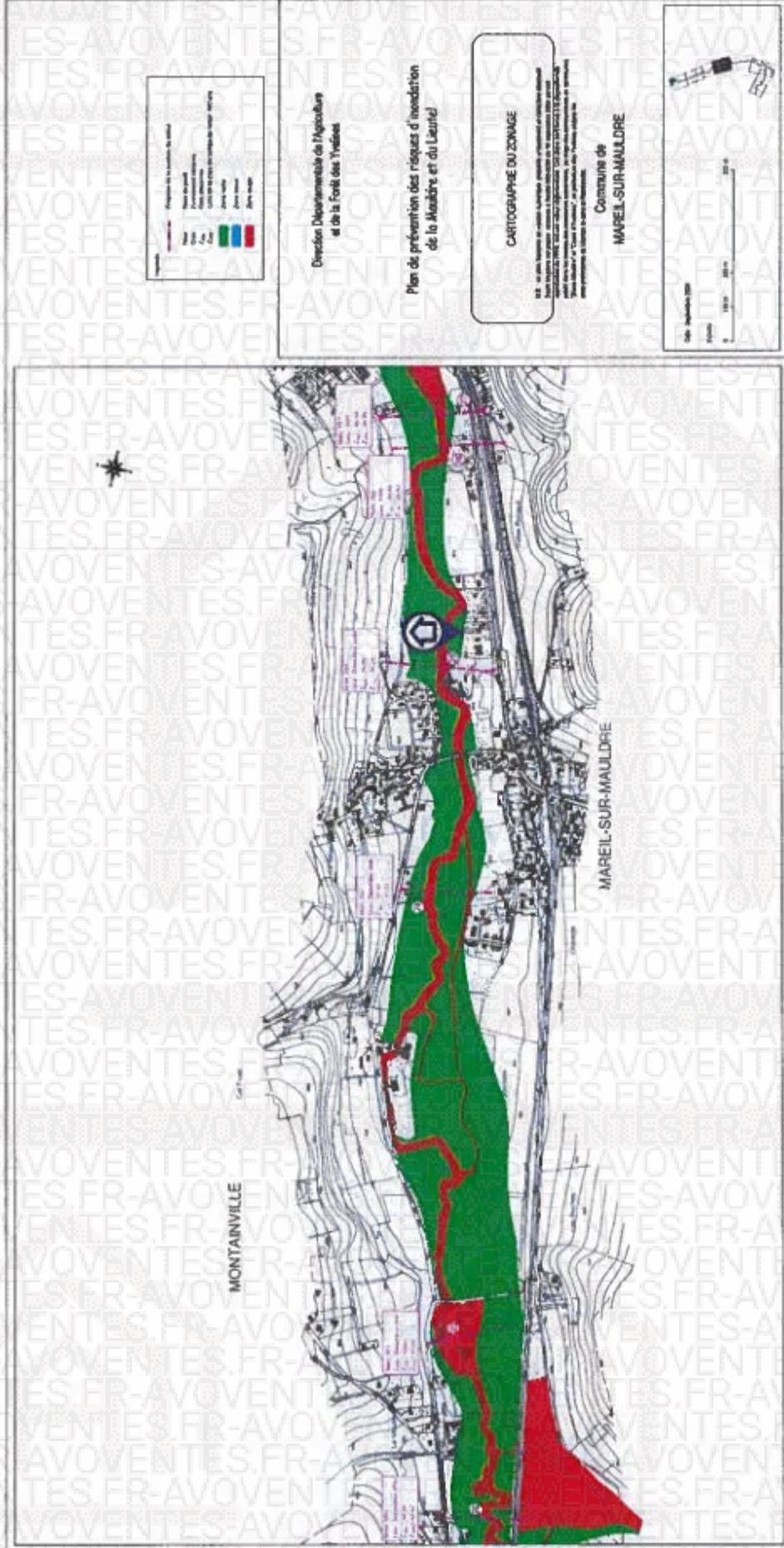
**Article 5 :**

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines, Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, Messieurs les sous-préfets des arrondissements de Saint-Germain-En-Laye et de Mantes-La-Jolie, Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Rambouillet, Madame la directrice départementale des territoires, Madame la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, Mesdames et Messieurs les maires des Yvelines, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et accessible sur le site internet de la préfecture des Yvelines.

Fait à Versailles, le **22 JUIN 2021**

Pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet,





Projet de loi relative à l'eau

Zone inondable	Zone à risque	Zone à très haut risque
Zone à risque	Zone à haut risque	Zone à très haut risque
Zone à très haut risque	Zone à haut risque	Zone à très haut risque
Zone à très haut risque	Zone à haut risque	Zone à très haut risque

Direction Départementale de l'Agriculture  
et de la Forêt des Yvelines

Plan de prévention des risques d'inondation  
de la Mauldre et du Lorient

CARTOGRAPHIE DU ZONAGE

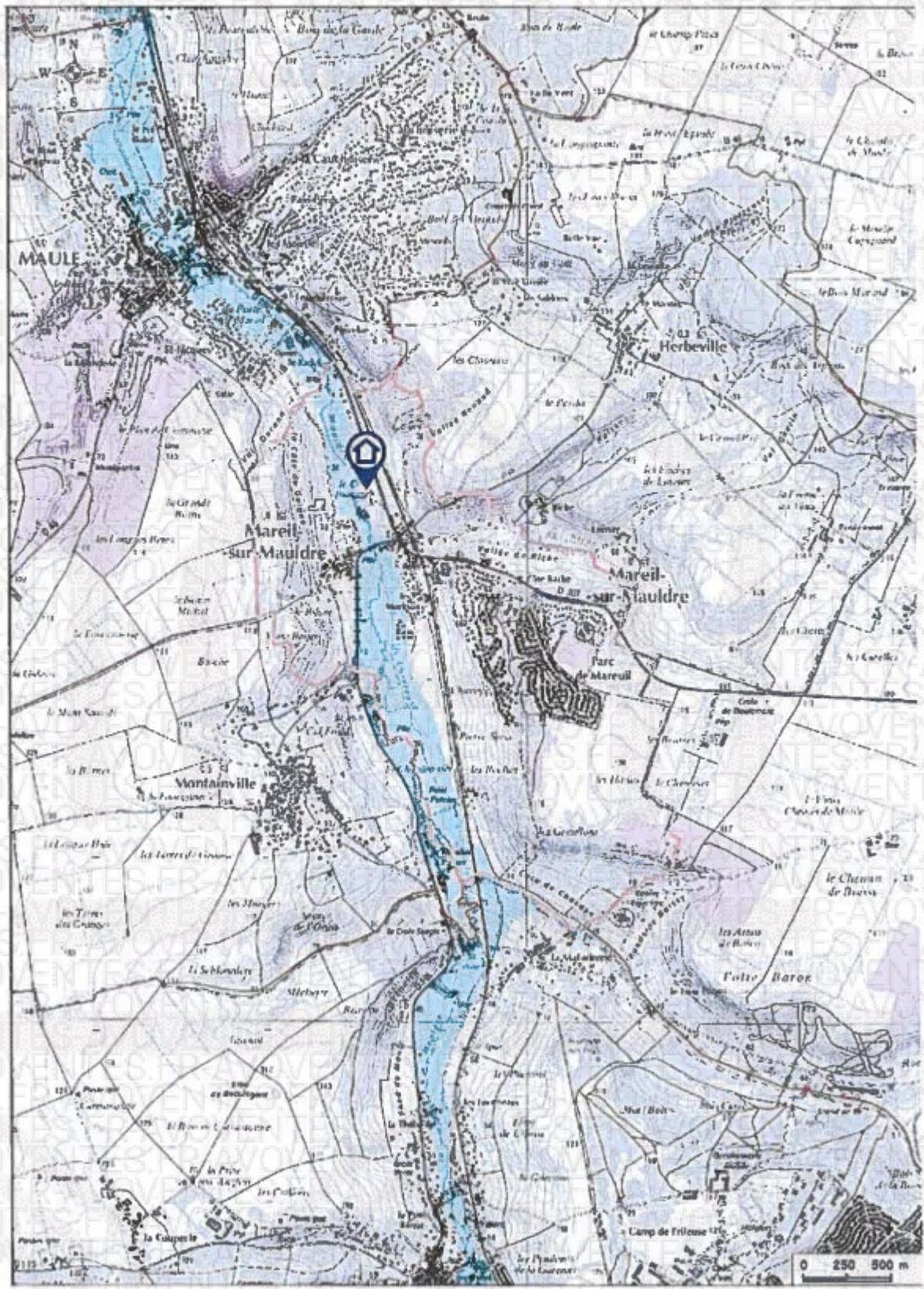
LES ZONES INONDABLES SONT DÉFINIES PAR LE SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'AGRICULTURE, DE LA FORÊT ET DE LA PÊCHE DES YVELINES. LEUR DÉLIMITATION A ÉTÉ RÉVISÉE EN 2010. LEUR DÉLIMITATION A ÉTÉ RÉVISÉE EN 2010. LEUR DÉLIMITATION A ÉTÉ RÉVISÉE EN 2010.

Commune de  
MAREIL-SUR-MAULDRÉ



MONTAINVILLE

MAREIL-SUR-MAULDRÉ



maître d'ouvrage

## préfecture des Yvelines



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES YVELINES

direction du développement durable

1, rue Jean Boudin

78010 VERSAILLES Cedex

Tel. : 01.39.48.78.00

## information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs département des Yvelines

édition du : 30/06/2007

### LÉGENDE

#### Risques naturels :

PPRI approuvé, PPRI prescrit ou article R111.8 du code de l'urbanisme

 Périmètre de risque d'inondation

PPRn approuvé, PPRI prescrit ou article R111.8 du code de l'urbanisme

 Périmètre de risque de mouvement de terrain

#### Limites :



Départementale



Communale



Commune concernée

Sources des données :

- PPRI de la Seine/R 111.3 : DDE78, SNS, DDAF78

- PPRn : DRIRE-IdF

Fond de plan numérique - copyright Scan25® et BD Cartho®, I6N

#### Avertissement :

Ce document d'information n'a pas de valeur juridique. Il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur. Il est évolutif et sera mis à jour en fonction de l'état des connaissances des risques majeurs.

## commune de MAREIL-SUR-MAULDRE cartographie des risques naturels prévisibles

échelle : 1/25.000<sup>e</sup>

maître d'œuvre



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

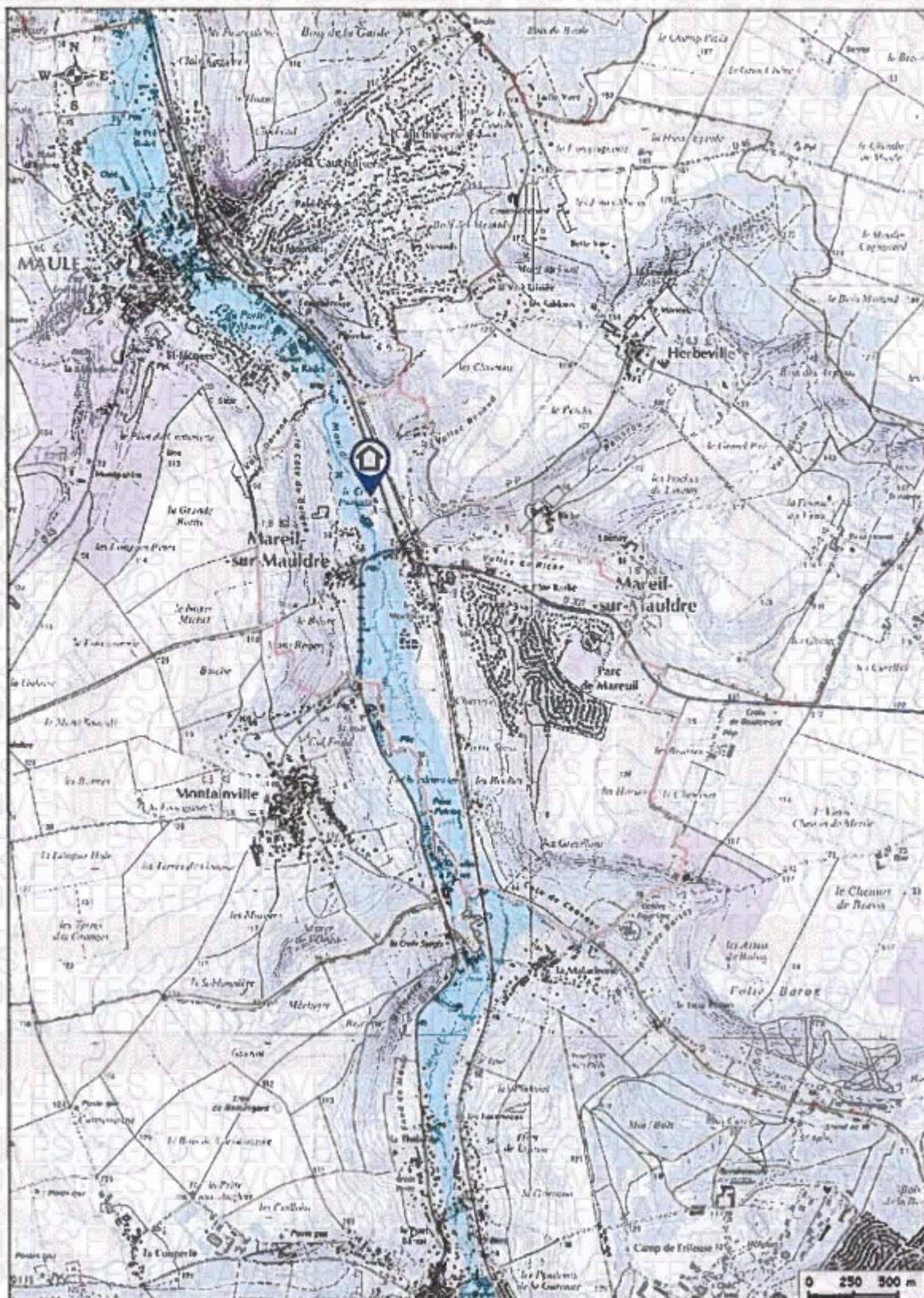
35, rue de Noailles - BP.115

78010 VERSAILLES Cedex

Tel. : 01.39.84.30.00

direction départementale  
de l'Équipement  
et de l'Agriculture

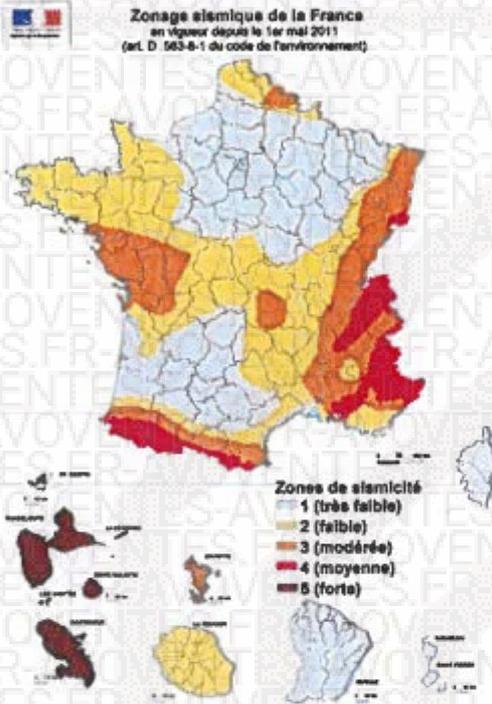
services Environnement / bureaux Paysages et Risques



## Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)

### Le zonage sismique sur ma commune

#### Le zonage sismique de la France:



Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques.

Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: très faible, faible, modérée, moyenne, forte. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition au risque sismique.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

**I** – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée

**II** – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles

**III** – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux

**IV** – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)

Pour les bâtiments neufs		1	2	3	4	5
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence		Règles CPMI-EC8 Zones 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone 5	
		Aucune exigence	Eurocode 8			
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en zone 1, aucune règle parasismique n'est imposée ;

- en zone 2, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;

- en zone 3 et 4, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;

- en zone 5, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

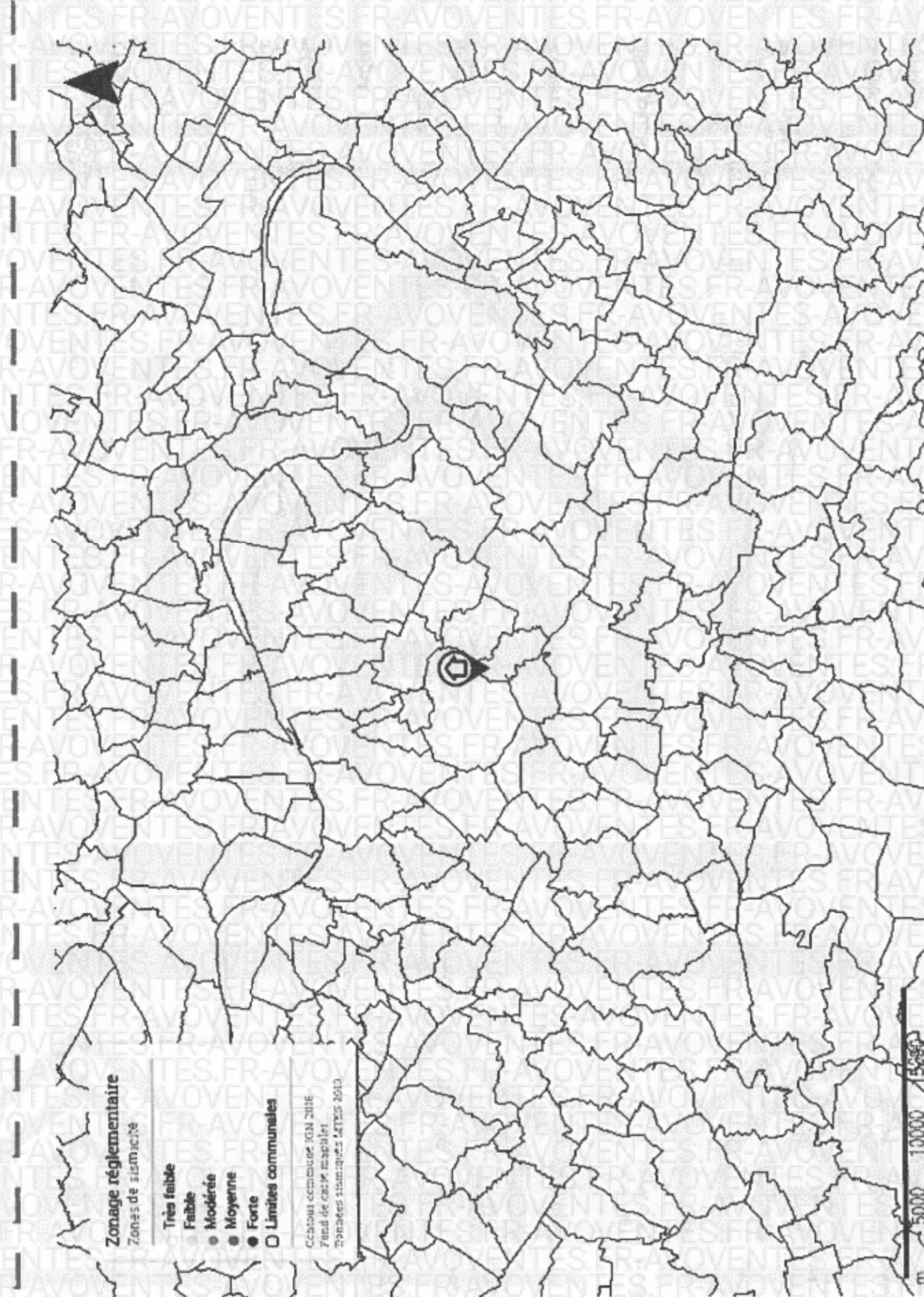
Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaître les risques près de chez moi »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>



**Zonage réglementaire**  
Zones de sismicité

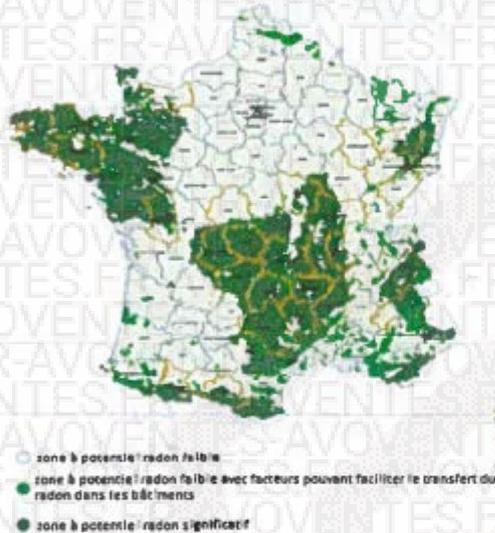
- Très faible
- Faible
- Modérée
- Moyenne
- Forte
- Limites communales

Cœuvres commune IGM 2016  
Fond de carte mapdata  
Données sismiques LETOS 2013

m 5000 10000 15000

## Le zonage radon sur ma commune

### Le zonage à potentiel radon des sols France métropolitaine



### Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m<sup>3</sup>) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m<sup>3</sup>. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

### Quel est le risque pour la santé ?

Le radon est classé comme cancérigène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre International de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 20 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

### Comment connaître l'exposition au radon dans son habitation ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins de 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement des sols sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie les plus proches du sol.

Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (renseignements disponibles sur les sites Internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)).

Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m<sup>3</sup>, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

### Comment réduire l'exposition au radon dans son habitation ?

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- ✓ ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- ✓ veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux) ;

- ✓ améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.

## Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE) sur le risque radon

### Le potentiel radon des sols

Le potentiel radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Il prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minières...

Il ne permet pas de connaître la concentration dans son habitation et donc son exposition réelle au radon qui dépend aussi de la qualité de la construction et de son mode de vie. Il permet toutefois d'émettre certaines recommandations selon son intensité.

### Recommandations pour un logement situé dans une commune à potentiel radon significatif (zone 3)

Il est recommandé de procéder au mesurage du radon dans son logement dans des pièces aux niveaux les plus bas occupés. Le nombre de détecteurs à placer dépend de la surface du bâtiment, avec a minima deux détecteurs à positionner de préférence dans le séjour et une chambre.

Si les résultats sont inférieurs au niveau de référence de 300 Bq/m<sup>3</sup>, aucune action particulière n'apparaît aujourd'hui nécessaire, à l'exception des bonnes pratiques en termes de qualité de l'air intérieur de son logement (aération quotidienne de son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour, pas d'obstruction des systèmes de ventilation...).

Si les résultats dépassent légèrement le niveau de référence, il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. De nouvelles mesures sont à réaliser à l'issue de la réalisation des travaux pour vérifier leur efficacité.

Si les résultats dépassent fortement le niveau de référence (> 1000 Bq/m<sup>3</sup>), il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. Les solutions sont à choisir et à adapter au bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, il convient de réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

Quel que soit le niveau de radon mesuré dans son logement, si des travaux de rénovation énergétique sont engagés (changement des fenêtres...), il convient de s'assurer du maintien d'un taux de renouvellement de l'air suffisant et d'aérer quotidiennement son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour. De nouvelles mesures de radon sont également conseillées pour connaître l'évolution de sa situation.

### Pour en savoir plus – contacts utiles

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

Ministère de la santé et de la prévention : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon>

Au niveau régional :

ARS (santé, environnement) : [www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr)

DREAL (logement) : <https://www.ecologie.gouv.fr/services-deconcentres-des-ministeres>

Informations sur le radon :

Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (risque, mesure) : [www.irsn.fr/radon](http://www.irsn.fr/radon)

## BORDEREAU D'INSCRIPTION

Service de la publicité foncière	Dépôt	Date	Vol.	N°
Effet jusqu'au :	Principal :	Taxes :		
	Accessoires :	CSI <sup>(1)</sup> :		
	Total	Total :		
<b>INSCRIPTION DE PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS (article 2374 2° du Code Civil) ET INSCRIPTION D'HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE.</b> <b>Ayant effet jusqu'au CINQ SEPTEMBRE DEUX MIL QUARANTE-SEPT</b>		<input type="checkbox"/> l'échéance <input checked="" type="checkbox"/> la dernière échéance <input checked="" type="checkbox"/> est <input type="checkbox"/> n'est pas		
		<small>déterminée et future</small>		
Est requise avec élection de domicile à :		<b>DOMICILE ELU</b>		
En l'Office Notarial de PLAISIR, 7, Passage Paul Langevin				
En vertu de :		<b>TITRE DU CRÉANCIER</b>		
D'un acte reçu par : <b>Maitre Anne-Claire DUTREUIL, Notaire titulaire d'un Office Notarial à PLAISIR (Yvelines), 7, Passage Paul Langevin .</b> <b>Le 8 décembre 2021</b>				
Contenant <b>VENTE</b> par :				
		<b>de</b>		
l'immeuble ci-après désigné, moyennant le prix principal de <b>SIX CENT VINGT-DEUX MILLE EUROS (622 000,00 EUR),</b> <b>ET PRET</b> d'un montant total de <b>SIX CENT SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS</b> par la Banque ci-après dénommée dont <b>SIX CENT VINGT-DEUX MILLE EUROS</b> employés au paiement du prix de vente sus-indiqué à due concurrence, ainsi constaté à l'acte tant aux termes de la déclaration d'origine des deniers qu'aux termes du quittancement, avec hypothèque conventionnelle pour le surplus.				
Au profit de :		<b>CRÉANCIER</b>		
La Société dénommée <b>CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL</b> , Société anonyme à conseil d'administration au capital de 611858064 €, dont le siège est à <b>PARIS 9ÈME ARRONDISSEMENT (75009)</b> , 6 avenue de Provence, identifiée au SIREN sous le numéro 542016381 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de <b>PARIS 9ème arrondissement</b> .				
		<b>PRETEUR</b>		

(1) CSI : Contribution de sécurité immobilière

Contre :

PROPRIÉTAIRE GREVÉ

© AVOVENTES.FR

DEBITEURS SOLIDAIRES

Sur :

IMMEUBLE GREVÉ

A MAREIL-SUR-MAULDRE (YVELINES) 78124 3 Route de Mantès,  
Une maison de plain pied comprenant : entrée, penderie, cuisine, double séjour,  
une pièce de loisirs, 3 chambres dont une avec sa salle d'eau et wc, une salle d'eau, une  
salle de bains.

Ainsi qu'une dépendance comprenant : 3 chambres avec chacune sa salle d'eau  
et wc.

Terrain

*Précision ici faite qu'il existe au fond du terrain donnant sur la parcelle n°117 sur  
le plan cadastral un mur contenant une porte en bois.*

*Laquelle ouverture (passage) n'a jamais fait l'objet d'une servitude*

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	37	3 RTE DE MANTES	01 ha 04 a 90 ca

Appartenant à :

EFFET RELATIF

**VENTE** énoncée ci-dessus, dont la publication est requise simultanément.

Pour sûreté de :

CRÉANCE GARANTIE

**- En ce qui concerne l'inscription de privilège de prêteur de deniers**

- De la somme de SIX CENT VINGT-DEUX MILLE  
EUROS, partie du prêt, dont la dernière échéance sera  
exigible le 5 septembre 2046, ci

622 000,00

- Des intérêts que le privilège conserve au même  
rang que le principal, au taux stipulé dans l'acte, soit au taux  
annuel de 1,30 %,

Mémoire

- Et des accessoires comprenant les commissions  
convenues, la majoration d'intérêts pour retard dans le  
paiement des sommes dues, l'indemnité en cas d'ordre, les  
impôts et taxes afférents aux sommes dues, les primes  
d'assurances, frais de renouvellement d'inscription et frais de  
mise à exécution le tout évalué à la somme de CENT VINGT-  
QUATRE MILLE QUATRE CENTS EUROS, ci

124 400,00

**Total à inscrire sauf Mémoire**

**746 400,00**

**- En ce qui concerne l'inscription d'hypothèque conventionnelle**

- De la somme de QUARANTE MILLE EUROS, surplus du prêt, dont la dernière échéance sera exigible le 5 septembre 2046, ci	40 000,00
- Des intérêts au taux annuel de 1,30%,	Mémoire
- Et des accessoires comprenant les commissions convenues, la majoration d'intérêts pour retard dans le paiement des sommes dues, l'indemnité en cas d'ordre, les impôts et taxes afférents aux sommes dues, les primes d'assurances, frais de renouvellement d'inscription et frais de mise à exécution le tout évalué à la somme de HUIT MILLE EUROS, ci	8 000,00
<b>Total à inscrire sauf Mémoire</b>	<b>48 000,00</b>

**DISPOSITIONS PARTICULIÈRES - RENVOIS**

**CERTIFICATIONS**

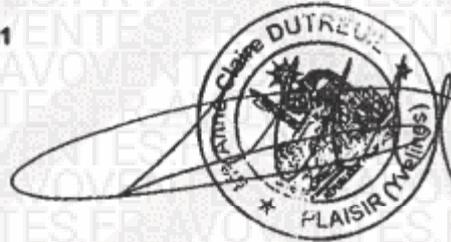
(Montant du capital de la créance garantie, conformité des bordereaux entre eux et identité du ou des propriétaires)

Le soussigné, Maître Anne-Claire DUTREUIL, Notaire titulaire d'un Office Notarial à PLAISIR (Yvelines), 7, Passage Paul Langevin, certifie conformes au bordereau d'inscription transmis au service de la publicité foncière sur support électronique, les données structurées qui y sont jointes.

Il certifie que le montant du capital de la créance garantie figurant sur le bordereau n'est pas supérieur à celui figurant dans le titre générateur de la sûreté ou de la créance.

Il certifie également que l'identité complète du propriétaire telle qu'elle est indiquée ci-dessus lui a été régulièrement justifiée.

PLAISIR (Yvelines),  
Le 23 décembre 2021



PARTIE RÉSERVÉE AU SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de la publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification

## BORDEREAU D'INSCRIPTION

Service de la publicité foncière	Dépôt	Date	Vol.	N°
Effet jusqu'au :	Principal : Accessoires : Total	Taxes : CSI <sup>(1)</sup> : Total :		
<b>INSCRIPTION DE PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS (article 2374 2° du Code Civil) ET INSCRIPTION D'HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE.</b> <b>Ayant effet jusqu'au CINQ SEPTEMBRE DEUX MIL QUARANTE-SEPT</b>		<input type="checkbox"/> l'échéance <input checked="" type="checkbox"/> la dernière échéance <input checked="" type="checkbox"/> est <input type="checkbox"/> n'est pas <small>déterminée et future</small>		
Est requise avec élection de domicile à :		<b>DOMICILE ELU</b>		
En l'Office Notarial de PLAISIR, 7, Passage Paul Langevin				
En vertu de :		<b>TITRE DU CRÉANCIER</b>		
D'un acte reçu par : <b>Maître Anne-Claire DUTREUIL, Notaire titulaire d'un Office Notarial à PLAISIR (Yvelines), 7, Passage Paul Langevin .</b> <b>Le 8 décembre 2021</b>				
Contenant <b>VENTE</b> par : <b>AU PROFIT DE :</b>				
de l'immeuble ci-après désigné, moyennant le prix principal de <b>SIX CENT VINGT-DEUX MILLE EUROS (622 000,00 EUR),</b> <b>ET PRET</b> d'un montant total de <b>SIX CENT SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS</b> par la Banque ci-après dénommée dont <b>SIX CENT VINGT-DEUX MILLE EUROS</b> employés au paiement du prix de vente sus-indiqué à due concurrence, ainsi constaté à l'acte tant aux termes de la déclaration d'origine des deniers qu'aux termes du quittancement, avec hypothèque conventionnelle pour le surplus.				
Au profit de :		<b>CRÉANCIER</b>		
La Société dénommée <b>CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL</b> , Société anonyme à conseil d'administration au capital de 611858064 €, dont le siège est à PARIS 9ÈME ARRONDISSEMENT (75009), 6 avenue de Provence, identifiée au SIREN sous le numéro 542016381 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS 9ème arrondissement.				
				<b>PRETEUR</b>

(1) CSI : Contribution de sécurité immobilière

Contre :

PROPRIÉTAIRE GREVÉ

© AVOVENTES.FR

**DEBITEURS SOLIDAIRES**

Sur :

IMMEUBLE GREVÉ

A MAREIL-SUR-MAULDRE (YVELINES) 78124 3 Route de Mantès,  
Une maison de plain pied comprenant : entrée, penderie, cuisine, double séjour,  
une pièce de loisirs, 3 chambres dont une avec sa salle d'eau et wc, une salle d'eau, une  
salle de bains.

Ainsi qu'une dépendance comprenant : 3 chambres avec chacune sa salle d'eau  
et wc.

Terrain

*Précision ici faite qu'il existe au fond du terrain donnant sur la parcelle n°117 sur  
le plan cadastral un mur contenant une porte en bois.*

*Laquelle ouverture (passage) n'a jamais fait l'objet d'une servitude*

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	37	3 RTE DE MANTES	01 ha 04 a 90 ca

Appartenant à :

EFFET RELATIF

**VENTE** énoncée ci-dessus, dont la publication est requise simultanément.

Pour sûreté de :

CRÉANCE GARANTIE

**- En ce qui concerne l'inscription de privilège de prêteur de deniers**

- De la somme de SIX CENT VINGT-DEUX MILLE  
EUROS, partie du prêt, dont la dernière échéance sera  
exigible le 5 septembre 2046, ci

622 000,00

- Des intérêts que le privilège conserve au même  
rang que le principal, au taux stipulé dans l'acte, soit au taux  
annuel de 1,30 %,

Mémoire

- Et des accessoires comprenant les commissions  
convenues, la majoration d'intérêts pour retard dans le  
paiement des sommes dues, l'indemnité en cas d'ordre, les  
impôts et taxes afférents aux sommes dues, les primes  
d'assurances, frais de renouvellement d'inscription et frais de  
mise à exécution le tout évalué à la somme de CENT VINGT-  
QUATRE MILLE QUATRE CENTS EUROS, ci

124 400,00

**Total à inscrire sauf Mémoire**

**746 400,00**

**- En ce qui concerne l'inscription d'hypothèque conventionnelle**

- De la somme de QUARANTE MILLE EUROS, surplus du prêt, dont la dernière échéance sera exigible le 5 septembre 2046, ci

40 000,00

- Des intérêts au taux annuel de 1,30%,

Mémoire

- Et des accessoires comprenant les commissions convenues, la majoration d'intérêts pour retard dans le paiement des sommes dues, l'indemnité en cas d'ordre, les impôts et taxes afférents aux sommes dues, les primes d'assurances, frais de renouvellement d'inscription et frais de mise à exécution le tout évalué à la somme de HUIT MILLE EUROS, ci

8 000,00

**Total à inscrire sauf Mémoire**

**48 000,00**

**DISPOSITIONS PARTICULIÈRES - RENVOIS**

### CERTIFICATIONS

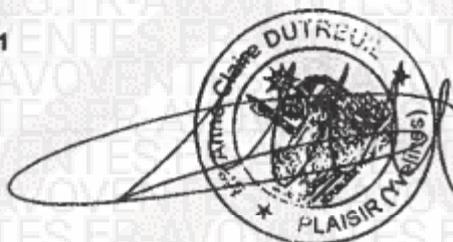
(Montant du capital de la créance garantie, conformité des bordereaux entre eux et identité du ou des propriétaires)

Le soussigné, Maître Anne-Claire DUTREUIL, Notaire titulaire d'un Office Notarial à PLAISIR (Yvelines), 7, Passage Paul Langevin, certifie conformes au bordereau d'inscription transmis au service de la publicité foncière sur support électronique, les données structurées qui y sont jointes.

Il certifie que le montant du capital de la créance garantie figurant sur le bordereau n'est pas supérieur à celui figurant dans le titre générateur de la sûreté ou de la créance.

Il certifie également que l'identité complète du propriétaire telle qu'elle est indiquée ci-dessus lui a été régulièrement justifiée.

PLAISIR (Yvelines),  
Le 23 décembre 2021



PARTIE RÉSERVÉE AU SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de la publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification



**Crédit Industriel et Commercial**

115026346  
30066  
10919



**Adresser toute correspondance au**

**CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL  
CONTENTIEUX PARIS  
4 RUE GAILLON  
75002 PARIS**

Le 9 mars 2023

Lettre recommandée avec avis de réception

Réf du dossier : CIC SAINT MAUR DES FOSSE

00122912000 - 30066 10919 00

Affaire suivie par :

Téléphone :

Fax :

Email :

Réf. :

**Objet : mise en demeure avant résiliation du contrat de crédit  
prêt n° 300661091900020375804**

Madame,

Nous constatons que nos demandes de régularisation sont restées sans effet de votre part.

Nous vous informons que votre dossier nous a été transmis aux fins de recouvrement.

Votre prêt présente toujours des échéances impayées qui s'élèvent à ce jour à la somme de 18901.29 EUR suivant relevé ci-joint.

**Par conséquent, nous vous mettons en demeure de régulariser votre situation sous huitaine et vous rappelons que conformément aux dispositions contractuelles applicables au crédit, le non-paiement à bonne date de toute somme due nous autoriserait à prononcer sa résiliation.**

**Dans ce cas, la totalité des montants exigibles au titre du prêt (échéances impayées, capital restant dû, intérêts de retard, accessoires) pourrait vous être réclamée.**

Afin de vous éviter les désagréments d'une procédure de recouvrement, nous vous invitons à nous contacter en vue de parvenir au règlement amiable de votre dette.

Conformément aux dispositions des articles L751-1 et suivants du code de la consommation, vous êtes susceptible d'une inscription au Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (F.I.C.P.) géré par la Banque de France.

Nous vous rappelons également que, conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer

voire droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier ou vous y opposer pour motif légitime en contactant le Correspondant Informatique et Libertés à l'adresse suivante : CIC Ile de France - Direction de la conformité - 4 rue Gallion - 75107 Paris Cedex 02.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

**Crédit Industriel et Commercial**  
**SERVICE CONTENTIEUX**  
4 Rue Gallion  
75107 PARIS CEDEX 02  
C : 01 47 83 06 4 euros - RCS Paris 542 016 381

P.J. : relevé des échéances impayées

CTX42018

CIC SAINT MAUR DES FOSSES

09/03/2023

### Relevé des échéances en retard

Banque : 30066  
Caisses :  
Numéro du prêt :  
Titulaire(s) du prêt :  
Date d'ouverture : 27/09/2021  
Crédit accordé : 662000,00 (\*)  
Taux actuel : 1,30 %  
Taux actuel majoré : 4,30 %  
Durée du prêt : 294 mois

Date de tête échéance : 05/12/2021  
Capital restant dû (hors éch. en retard) : 638902,70

Décompte au 09/03/2023										
	Date d'échéance initiale	Total	Capital	Intérêts	Assurance	Commission et frais	Intérêts de retard capitalisés	Intérêts de retard courus	Indemnités	
Impayé	05/09/2022	1843,44	1804,12	0,00	0,00	0,00	0,00	39,32	0,00	
Impayé	05/10/2022	2858,97	1925,80	704,70	177,20	0,00	0,00	51,27	0,00	
Impayé	05/11/2022	2849,90	1927,89	702,61	178,37	0,00	0,00	41,03	0,00	
Impayé	05/12/2022	2851,01	1929,98	700,52	189,28	0,00	0,00	31,23	0,00	
Impayé	05/01/2023	2841,89	1932,07	698,43	190,45	0,00	0,00	20,94	0,00	
Impayé	05/02/2023	2832,77	1934,16	696,34	191,63	0,00	0,00	10,64	0,00	
Impayé	05/03/2023	2823,31	1936,26	694,24	192,81	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total		18901,29	13390,28	4196,94	1119,74	0,00	0,00	194,43	0,00	

(\*) tous les montants sont exprimés en EUR





RECOMMANDE  
AVEC AVIS DE RÉCEPTION  
2C 162 884 9786 9



Centre de Conseil et de Services  
04 AVR. 2023  
COURRIER IDF CERGY



RECOMMANDE  
R1 AR

CERGY PONTLOISE  
95  
10 03 23  
783 L1 348166  
067F 951900

€ R.F.  
006,15  
LA POSTE  
CP 650101

000045  
30006  
10919

**Cadres réservés à La Poste**

**Destinataire**  
 Nom et adresse : **Crédit Industriel et Commercial**  
 4 rue Galliot - BAJ EXP 71131R  
 PARIS CEDEX 02

**Expéditeur**  
 N° 4 rue Galliot - BAJ EXP 71131R  
 PARIS CEDEX 02

**Service**  
 AVIS  
 SOUTERIE  
 LE 15/03/23

**Statut**  
 RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE DÉLIVRANCE

**Autres services**  
 Signature électronique  
 Signature manuscrite  
 Signature électronique et manuscrite

**Autres options**  
 Retenue à l'expédition  
 Retenue à la destination  
 Retenue à l'expédition et à la destination

**Autres mentions**  
 Date : \_\_\_\_\_  
 Pds : \_\_\_\_\_  
 CDT : \_\_\_\_\_

**Signature**  
 Signature expéditeur : \_\_\_\_\_  
 Signature destinataire : \_\_\_\_\_

**Autres mentions**  
 Numéro de gerant (à valoir au client) : R1 R2 R3

**PREUVE DE DISTRIBUTION**  
 La Poste - Sa au capital de 1 001 001 300 euros - 230 000 000 RCS Paris  
 Siège social : 9 RUE DU COLONEL PICRET ATTA - 75116 PARIS

**Utilisez uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.**  
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne  
 Consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

**Expéditeur**  
 Appuyez fortement

**Crédit Industriel et Commercial**

**Expéditeur**

**La Poste**



**Crédit Industriel et Commercial**

116026345  
30066  
10919



Adresser toute correspondance au

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL  
CONTENTIEUX PARIS  
4 RUE GAILLON  
75002 PARIS

Le 9 mars 2023

Lettre recommandée avec avis de réception

Réf du dossier : CIC SAINT MAUR DES FOSSES  
00122213900 - 30066 10919 001

Affaire suivie par

Téléphone :

Fax :

Email :

Réf. :

Objet : mise en demeure avant résiliation du contrat de crédit  
prêt n° 300661091900020375804

Monsieur,

Nous constatons que nos demandes de régularisation sont restées sans effet de votre part.

Nous vous informons que votre dossier nous a été transmis aux fins de recouvrement.

Votre prêt présente toujours des échéances impayées qui s'élèvent à ce jour à la somme de 18901.29 EUR  
solvant relevé ci-joint.

Par conséquent, nous vous mettons en demeure de régulariser votre situation sous huitaine et vous  
rappelons que conformément aux dispositions contractuelles applicables au crédit, le non-paiement à  
bonne date de toute somme due nous autoriserait à prononcer sa résiliation.

Dans ce cas, la totalité des montants exigibles au titre du prêt (échéances impayées, capital restant  
dû, Intérêts de retard, accessoires) pourrait vous être réclamée.

Afin de vous éviter les désagréments d'une procédure de recouvrement, nous vous invitons à nous contacter  
en vue de parvenir au règlement amiable de votre dette.

Conformément aux dispositions des articles L751-1 et suivants du code de la consommation, vous êtes  
susceptible d'une inscription au Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers  
(F.I.C.P.) géré par la Banque de France.

Nous vous rappelons également que, conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer

voire droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier ou vous y opposer pour motif légitime en contactant le Correspondant Informatique et Libertés à l'adresse suivante : CIC-Ile de France - Direction de la conformité - 4 rue Gaillon - 75107 Paris Cedex 02.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Industriel et Commercial**  
**SERVICE CONTENTIEUX**  
4 Rue Gaillon  
75107 PARIS CEDEX 02  
Capital 611 850 064 euros - RCS Paris 542 016 381

P.J. : relevé des échéances impayées

CTX42016

CIC SAINT MAUR DES FOSSES

09/03/2023

**Relevé des échéances en retard**

Banque : 30066  
 Caisse : 10911  
 Numéro du prêt : 30061  
 Titulaire(s) du prêt : Mme

Date d'ouverture : 27/09/2021  
 Crédit accordé : 662000,00 (\*)  
 Taux actuel : 1,30 %  
 Taux actuel majoré : 4,30 %  
 Durée du prêt : 294 mois

Date de 1ère échéance : 05/12/2021  
 Capital restant dû : 639902,70  
 (hors éch. en retard) :

Décompte au 09/03/2023										
	Date d'échéance initiale	Total	Capital	Intérêts	Assurance	Commission et frais	Intérêts de retard capitalisés	Intérêts de retard courus	Indemnités	
Impayé	05/09/2022	1843,44	1604,12	0,00	0,00	0,00	0,00	39,32	0,00	0,00
Impayé	05/10/2022	2858,97	1925,90	704,70	177,20	0,00	0,00	51,27	0,00	0,00
Impayé	05/11/2022	2849,80	1927,89	702,61	176,37	0,00	0,00	41,03	0,00	0,00
Impayé	05/12/2022	2851,01	1929,98	700,52	189,28	0,00	0,00	31,23	0,00	0,00
Impayé	05/01/2023	2841,89	1932,07	698,43	190,45	0,00	0,00	20,94	0,00	0,00
Impayé	05/02/2023	2832,77	1934,16	696,34	191,63	0,00	0,00	10,64	0,00	0,00
Impayé	05/03/2023	2823,31	1936,26	694,24	192,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>18981,29</b>	<b>13390,28</b>	<b>4198,84</b>	<b>1119,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>194,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) tous les montants sont exprimés en EUR









# Crédit Industriel et Commercial

115028345  
30066  
10919



Adresser toute correspondance au

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL  
CONTENTIEUX PARIS  
4 RUE GAILLON  
75002 PARIS

Le 12 avril 2023

Lettre recommandée avec avis de réception

Réf du dossier : CIC SAINT MAUR DES FOSSES  
00122213900 - 30066 10919 00K

Affaire suivie par

Téléphone :

Fax :

Email :

Réf. :

Objet : résiliation du prêt  
mise en demeure de règlement préalable à une procédure judiciaire

Monsieur,

Nous constatons que malgré nos demandes de régularisation,

- votre prêt présente toujours des échéances impayées :  
prêt n° 300661091900020375804

Nous vous informons que votre dossier nous a été transmis aux fins de recouvrement.

Nous vous rappelons en effet qu'en application des conditions générales applicables au contrat de crédit, le non-paiement à bonne date de toute somme due nous autorise à prononcer sa résiliation.

Par conséquent, nous vous notifions la résiliation de votre contrat de prêt dont la totalité des montants (échéances impayées, capital restant dû, intérêts de retard, accessoires) est devenue exigible.

La présente lettre vaut mise en demeure de nous régler pour le 26 avril 2023 au plus tard la somme totale de 704 631,47 EUR, suivant décompte joint et sauf articles portés pour mémoire.

Vous pouvez nous communiquer vos propositions de règlement dans le délai susvisé. A défaut, nous considérerons qu'il n'est pas dans votre intention de trouver une issue amiable à ce litige et engagerons à votre encontre une procédure judiciaire dont les frais resteront à votre charge.

Enfin, nous vous informons que l'exigibilité du crédit entraîne la cessation des garanties prévues au contrat

d'assurance des emprunteurs dans l'éventualité où vous l'auriez souscrit auprès des Assurances du Crédit Mutuel.

Il vous est désormais fait interdiction d'émettre des chèques sur nos livres ou d'utiliser d'autres moyens de paiement et vous avez l'obligation de nous retourner tous les chèquiers et cartes en votre possession.

Nous vous rappelons que vous êtes soumis à l'application des articles L751-1 et suivants du code de la consommation relatifs aux inscriptions pour incident de paiement caractérisé au Fichier national des incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (F.I.C.P.).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Service Client et Commercial**  
4 Rue Gallion  
75107 PARIS CEDEX 02  
Capital 611 858 064 euros - RCS Paris 542 016 391

P.J. : décompte du prêt

n° 300661091900020375804

Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier ou vous y opposer pour motif légitime en contactant le Correspondant Informatique et Libertés à l'adresse suivante : CIC Ile de France - Direction de la conformité - 4 rue Gallion - 75107 Paris Cedex 02.

CIX42017

PARIS, le 12/04/2023

**ADRESSER TOUTES  
CORRESPONDANCES A :**  
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL  
CONTENTIEUX PARIS  
4 RUE GAILLON

75002 PARIS

**Décompte de créance en EUR au 12/04/2023**

Dossier 001222139  
Produit 300681091  
Personnes  
Intérêts 1,300 %

**Décompte à la date d'exigibilité**

Capital restant au 12/04/2023 (I)		-838 984,34
Echéances en retard se décomposant en :		-21 631,36
- Capital (II)	-15 328,64	
- Intérêts (III)	-4 888,98	
- Assurance (IV)	-1 313,73	
Intérêts courus arrêtés au 12/04/2023 (V)		-431,82
Assurance courue arrêtée au 12/04/2023 (VI)		-43,45
Indemnité conventionnelle de 7,000 %		-45 660,51

**Total en EUR au 12/04/2023 -704 631,47**

**Décompte au 12/04/2023**

Capital :	- solde dû au 12/04/2023 (I + II)	-852 292,98	
	sous-total Capital		-852 292,98
Intérêts :	- solde dû au 12/04/2023 (III + V)	-5 320,80	
	sous-total Intérêts		-5 320,80
Assurance :	- solde dû au 12/04/2023 (IV + VI)	-1 357,18	
	sous-total Assurance		-1 357,18
Frais :	- solde dû au 12/04/2023 (VII)	0,00	
	sous-total Frais		0,00
Indemnité conventionnelle			-45 660,51
Non compris les intérêts et l'assurance 13/04/2023 jusqu'à la date effective du paiement, les frais de recouvrement.			pour mémoire

**Total en EUR en date du 12/04/2023 -704 631,47**

DCPS3





SGR21V26 HSR 2A 20-1065906 03-22



LA POSTE

Numéro de l'AR : AR 2C 166 998 6105 1

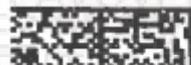
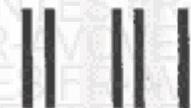
**RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION**



00122213900 CB

Renvoyer à

**FRAB**



Présenté / Avisé le :

18 / 01 / 23

Distribué le :

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre : .....

Signature

La Poste agréée par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment. La Poste agréement n° C203

**CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

4 rue Gallien - DAI

7 5 1 0 7 PARIS CEDEX 02

Ren AR

22213900

CB

LA POSTE



LA Poste - Sa au capital de 5 394 851 364 euros - 355 000 000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

# PR

**ECOLOGIC**  
Papiers neurallit carbone  
Impressé / Printed in France



## Crédit Industriel et Commercial

118028345  
30066  
10919



Adresser toute correspondance au

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL  
CONTENTIEUX PARIS  
4 RUE GAILLON  
75002 PARIS

Le 12 avril 2023

Lettre recommandée avec avis de réception

Réf du dossier : CIC SAINT MAUR DES FOSSES  
00122213900 - 30066 10919 000

Affaire suivie par

Téléphone :

Fax :

Email :

Réf. :

Objet : résiliation du prêt  
mise en demeure de règlement préalable à une procédure judiciaire

Madame,

Nous constatons que malgré nos demandes de régularisation,

- votre prêt présente toujours des échéances impayées :  
prêt n° 300661091900020375804

Nous vous informons que votre dossier nous a été transmis aux fins de recouvrement.

Nous vous rappelons en effet qu'en application des conditions générales applicables au contrat de crédit, le non-paiement à bonne date de toute somme due nous autorise à prononcer sa résiliation.

Par conséquent, nous vous notifions la résiliation de votre contrat de prêt dont la totalité des montants (échéances impayées, capital restant dû, intérêts de retard, accessoires) est devenue exigible.

La présente lettre vaut mise en demeure de nous régler pour le 26 avril 2023 au plus tard la somme totale de 704 631,47 EUR, suivant décompte joint et sauf articles portés pour mémoire.

Vous pouvez nous communiquer vos propositions de règlement dans le délai susvisé. A défaut, nous considérerons qu'il n'est pas dans votre intention de trouver une issue amiable à ce litige et engagerons à votre encontre une procédure judiciaire dont les frais resteront à votre charge.

Enfin, nous vous informons que l'exigibilité du crédit entraîne la cessation des garanties prévues au contrat

d'assurance des emprunteurs dans l'éventualité où vous l'auriez souscrit auprès des Assurances du Crédit Mutuel.

Il vous est désormais fait interdiction d'émettre des chèques sur nos livres ou d'utiliser d'autres moyens de paiement et vous avez l'obligation de nous retourner tous les chéquiers et cartes en votre possession.

Nous vous rappelons que vous êtes soumis à l'application des articles L751-1 et suivants du code de la consommation relatifs aux inscriptions pour incident de paiement caractérisé au Fichier national des incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (F.I.C.P.).

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

  
**Crédit Industriel et Commercial**  
**SERVICE CONTENTIEUX**  
4 Rue Gallion  
75107 PARIS CEDEX 02  
Capital 611 058 064 euros - RCS Paris 542 016 381

P.J. : décompte du prêt

n° 300661091900020375804

*Conformément à la loi "Informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier ou vous y opposer pour motif légitime en contactant le Correspondant Informatique et Libertés à l'adresse suivante : CIC Ile de France - Direction de la conformité - 4 rue Gallion - 75107 Paris Cedex 02.*

CTX42017

PARIS, le 12/04/2023

**ADRESSER TOUTES  
CORRESPONDANCES A :**  
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL  
CONTENTIEUX PARIS  
4 RUE GAILLON

75002 PARIS

**Décompte de créance en EUR au 12/04/2023**

Dossier  
Produit  
Personnes

Intérêts 1,300 %

**Décompte à la date d'exigibilité**

Capital restant au 12/04/2023 (I)		-636 964,34
Echéances en retard se décomposant en :		-21 631,35
- Capital (II)	-15 328,64	
- Intérêts (III)	-4 888,98	
- Assurance (IV)	-1 313,73	
Intérêts courus arrêtés au 12/04/2023 (V)		-431,82
Assurance courue arrêtée au 12/04/2023 (VI)		-43,45
Indemnité conventionnelle de 7,000 %		-45 660,51

**Total en EUR au 12/04/2023 -704 631,47**

**Décompte au 12/04/2023**

Capital :	- solde d0 au 12/04/2023 (I + II)	-652 292,98	
	<b>sous-total Capital</b>		<b>-652 292,98</b>
Intérêts :	- solde d0 au 12/04/2023 (III + V)	-5 320,80	
	<b>sous-total Intérêts</b>		<b>-5 320,80</b>
Assurance :	- solde d0 au 12/04/2023 (IV + VI)	-1 357,18	
	<b>sous-total Assurance</b>		<b>-1 357,18</b>
Frais :	- solde d0 au 12/04/2023 (VII)	0,00	
	<b>sous-total Frais</b>		<b>0,00</b>
Indemnité conventionnelle			-45 660,51
Non compris les intérêts et l'assurance 13/04/2023 jusqu'à la date effective du paiement, les frais de recouvrement.			pour mémoire

**Total en EUR en date du 12/04/2023 -704 631,47**



SGR2 V26 MSR 2A 20-1085908 03-22



LA POSTE

Numéro de IAR :

AR 2C 166 998 6104 4

**RECOMMANDÉ :**

**AVIS DE RÉCEPTION**



001222 13900

Renvoyer à

FRAB



Distribué le : 18 / 01 / 23

FR esquivé / AVISER le :

- Le destinataire
- Le mandataire

- CNI / permis de conduire
- Autre : .....

\*Le facteur atteste par sa signature que l'expéditeur du destinataire ou de son mandataire a été vérifié précédemment. La Poste approuve, n° C903

**CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

4 rue Galloni - DAJ

7 5 1 0 7 PARIS CEDEX 02

Reçu n° 00122213900 B

LA POSTE



# PAR

La Poste - Sa au capital de 9 364 851 364 euros - 356 000 000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

**ECOLOGIC**  
primaia neutralizată carbon  
la postare: fr/pt/ro/it/pt/carbono